



Fonds pour la stabilisation de la région du lac Tchad

Document de projet

Guichet national pour le Niger

DOCUMENT DE PROJET NIGER

Intitulé du projet : Facilité régionale de stabilisation de la Région du Lac Tchad – Guichet national pour le Niger

Numéro du projet :

Partenaire de mise en œuvre : Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Religieuses et Coutumières

Date de démarrage : Décembre 2019
Date d'achèvement : Juin 2021

Résumé du projet :

L'insurrection de Boko Haram continue de provoquer, depuis plus d'une décennie, d'importantes migrations forcées dans le bassin du lac Tchad, créant une pression démographique considérable qui continue à davantage exacerber la vulnérabilité des populations déjà dans une situation économique précaire.

À cet effet, bien que de robustes opérations militaires nationales et multinationales aient permis de reprendre certains territoires contrôlés par le groupe terroriste Boko Haram ou d'améliorer la sécurité dans des territoires sujets à ses incursions et attaques, les quatre pays du Bassin du lac Tchad reconnaissent aujourd'hui qu'une réponse militaire ne peut à elle seule endiguer le conflit. Une nouvelle approche globale s'avère nécessaire pour consolider les acquis de ces réponses militaires et créer les conditions permettant de passer d'une situation d'assistance humanitaire à la reprise des processus de stabilisation dans les zones ciblées par la présente facilité.

À la suite de l'adoption de la Stratégie Régionale de Stabilisation, de Relèvement et de Résilience (« SRSRR ») des régions du bassin du lac Tchad affectées par Boko Haram par les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad (« CBLT »), le PNUD, en discussion avec ses partenaires, a mis en place une Facilité Régionale de Stabilisation (« FSR ») pour la période 2019-2021 en vue de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation. La facilité a été lancée par le PNUD à l'issue du deuxième Forum des gouverneurs pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable, tenu à Niamey les 16 et 17 juillet 2019.

La facilité régionale de stabilisation est axée sur les résultats suivants :

- Résultat 1. La sécurité est restaurée dans les zones de retour pour les populations.
- Résultat 2. Les services sociaux de base et les infrastructures de soutien au développement des activités socioéconomiques sont disponibles, fonctionnelles et accessibles dans les zones de retour.
- Résultat 3. Les communautés de retour bénéficient des moyens de subsistance susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le présent document décrit le Guichet national pour le Niger, qui est conçu pour soutenir les interventions de stabilisation dans la région de Diffa, particulièrement les départements de Diffa, Bosso, Mainé Soroa et N'Guigmi.

Effets UNDAF/CPD :

D'ici à 2021, la gestion des données statistiques et des données relatives au développement à tous les niveaux, la sécurité transfrontalière et celle des communautés, ainsi que le système judiciaire seront améliorés afin de garantir le respect des droits de l'homme, grâce à des institutions clés chargées de piloter les processus démocratiques et à des autorités locales capables de répondre aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables

Total des ressources allouées : [\$ 18 500 000 US]

Principaux Donateurs

Allemagne
Union européenne
Suède
Grande-Bretagne
Gouvernement :
Apports en nature :

Résultat clés (L'égalité des sexes est un objectif important) :

1. La sécurité est restaurée dans les zones de retour pour les populations.
2. Les services sociaux de base et les infrastructures de soutien au développement des activités socioéconomiques sont disponibles, fonctionnels et accessibles dans les zones de retour.
3. Les communautés de retour bénéficient des moyens de subsistance susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Approuvé par :

POUR LA RÉPUBLIQUE DU NIGER



Nom :

Mohamed BAZOUM

Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses

Date : 10/12/2019

Pour le PNUD NIGER



Nom :

Diana Louise OFWONA

Représentante Résidente

10/12/2019

Date :

Table des matières

1. DEFIS DE DEVELOPPEMENT	7
1.1 INTRODUCTION.....	7
1.1.1 <i>La Facilité régionale de stabilisation</i>	8
1.1.2 <i>Le Guichet national pour le Niger</i>	8
1.2 CONTEXTE PAYS ET ANALYSE DE LA SITUATION.....	8
1.3 STRATEGIES NATIONALE, REGIONALE ET LOCALE, ET PLAN DE GESTION DE LA CRISE.....	10
1.4 LA SITUATION DES FEMMES ET DES JEUNES.....	11
2. STRATEGIE GLOBALE POUR LA CBLT	11
2.1 LE CONCEPT DE LA STABILISATION POUR LE PNUD.....	12
2.2 NATURE DE L'INTERVENTION.....	12
3. RESULTATS	13
3.1 <i>Réplication et ampleur</i>	13
3.2 <i>Rapidité de réponse</i>	13
3.3 <i>Couverture et sélection des zones ciblées</i>	14
3.4 THEORIE DU CHANGEMENT.....	15
3.5 UNE APPROCHE GEOGRAPHIQUEMENT CIRCONSCRITE.....	16
3.5.1 <i>Préparation des plans d'actions</i>	16
3.5.2 <i>Coordination avec les Forces de Défense et de Sécurité</i>	16
3.5.3 <i>Plans d'action territoriaux et la nouvelle façon de travailler</i>	18
3.5.4 <i>Environnement et conflits</i>	18
3.6 GAGNER LA PAIX.....	20
3.6.1 <i>Engagement avec les communautés</i>	20
3.6.2 <i>Sensitivités aux conflits</i>	20
3.6.3 <i>Impératif d'une approche fondée sur les droits</i>	21
3.6.4 <i>Visibilité et stratégie de communication</i>	21
3.7 PROMOUVOIR L'APPROPRIATION LOCALE ET TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	22
3.7.1 <i>Communautés et société civile</i>	22
3.7.2 <i>Administrations aux niveaux national et régional</i>	23
3.7.3 <i>La communauté internationale</i>	23
4. RESULTATS ET PARTENARIATS	23
4.1 RESULTAT NO. 1 – LA SECURITE EST RESTAUREE DANS LES ZONES DE RETOUR POUR LES POPULATIONS.....	23
4.2 RESULTAT NO. 2 – LES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET LES INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES SOCIOECONOMIQUES SONT DISPONIBLES, FONCTIONNELLES ET ACCESSIBLES DANS LES ZONES DE RETOUR.....	27
4.3 RESULTAT NO.3 – LES COMMUNAUTES DE RETOUR BENEFICIENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE SUSCEPTIBLES DE CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE LEURS CONDITIONS DE VIE.....	28
4.4 PARTENARIATS.....	30
4.4.1 <i>Le cadre des interventions des Nations Unies (UN)</i>	30
4.5 RISQUES ET HYPOTHESES.....	31
4.5.1 <i>Risques financiers</i>	32
4.5.2 <i>Risques organisationnels et opérationnels</i>	32
4.5.3 <i>Risques politiques</i>	32
4.6 ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	36
4.6.1 <i>Prise en compte de la situation des jeunes</i>	36
4.6.2 <i>Prise en compte de la situation des femmes et des filles</i>	36

4.7	COOPERATION SUD-SUD ET COOPERATION TRIANGULAIRE	37
4.8	GESTION DES CONNAISSANCES.....	38
4.9	PERENNITE ET AMPLIFICATION (OU MISE A L'ECHELLE)	38
5.	GESTION DU GUICHET NATIONAL	38
5.1	COUT, EFFICACITE ET EFFICIENCE	38
5.2	ORGANISATION DU GUICHET NATIONAL	39
5.2.1	<i>Bureaux.....</i>	39
5.2.2	<i>L'équipe du Guichet national</i>	39
5.2.3	<i>Assurer un début immédiat.....</i>	40
5.2.4	<i>Synergies et coordination avec les autres interventions dans la région ciblée.....</i>	40
5.2.5	<i>Suivi et évaluation.....</i>	41
5.2.6	<i>Assurance et audits du Guichet national.....</i>	42
5.2.7	<i>Mobilisation des ressources.....</i>	42
6.	CADRE DES RESULTATS ESCOMPTES	43
7.	SUIVI ET EVALUATION	44
7.1	PLAN DE SUIVI	44
7.2	PLAN D'EVALUATION.....	45
8.	PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL	46
9.	MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DU GUICHET NATIONAL	49
9.1	MODALITES DE FINANCEMENT	49
9.2	GOUVERNANCE.....	49
9.2.1	<i>Le Comité de Pilotage</i>	49
9.2.2	<i>Le Comité Technique Régional de stabilisation</i>	50
9.2.3	<i>Les comités de stabilisation</i>	51
10.	CONTEXTE LEGAL ET GESTION DES RISQUES	51
10.1	CONTEXTE LEGAL	51
10.2	GESTION DES RISQUES.....	52
11	ANNEXES	55

Défis de développement

1.1 Introduction

Depuis 2012, le bassin du lac Tchad subit des insurrections extrémistes intractables qui ont causé des dizaines de milliers de morts, environ 2,5 millions de personnes déplacées et plus de 10 millions de personnes affectées et dans le besoin.

Bien que de robustes opérations militaires nationales et multinationales aient permis de reprendre, au Nigéria, certains territoires précédemment contrôlés par deux factions de Boko Haram, ou d'améliorer la sécurité dans des territoires sujets aux incursions et attaques du groupe, au Niger, au Tchad et au Cameroun, une approche nouvelle s'avère nécessaire pour consolider les acquis de ces réponses militaires et créer les conditions permettant de passer d'une situation d'assistance humanitaire à la reprise des processus de développement.

En raison de sa situation géographique, le Niger a été négativement affecté par les actes de violence de groupes terroristes le long de ses trois frontières ; d'une part, dans le bassin du lac Tchad, dans la région de Diffa, et d'autre part, et dans le Liptako Gourma, dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi. Ces conflits ont provoqué d'importantes migrations forcées dans ces régions, créant ainsi une pression démographique considérable, soumise dans une moindre mesure à de fortes causes structurelles. Cette situation a aggravé la vulnérabilité des populations déjà en situation de grande précarité économique.

Le rapport sur *l'évaluation des risques et de la résilience*¹ publié par la Banque mondiale fait ressortir les conséquences des conflits régionaux et des déplacements forcés sur la situation économique et sécuritaire du Niger. Les crises en Libye et au Mali, couplées aux incursions et attaques du groupe Boko Haram sur son territoire ont eu un impact globalement négatif sur les activités économiques et sur la consolidation de la paix au Niger.

Le Niger a toutefois su maintenir sa stabilité en adoptant des stratégies de sécurité nationale et des plans d'action réalistes, augmentant significativement ses dépenses militaires, et, malgré ses maigres ressources, a gracieusement continué à accueillir des réfugiés. Toute nouvelle menace ne fera qu'aggraver la fragilité du pays et alourdir ses dépenses publiques². Le Niger a par conséquent besoin d'un soutien fort et continu de ses partenaires pour faire face à la crise et relancer ses programmes de développement dans les zones affectées par la crise.

La *Stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram* (ou « *Stratégie régionale de stabilisation* » ou « *SRSRR* »), élaborée par la Commission du Bassin du Lac Tchad (« CBLT ») avec le soutien de l'Union Africaine (« UA ») et du Programme des Nations Unies pour le développement (« PNUD »), expose cette approche.

La stratégie vise à exécuter la deuxième phase du mandat de la Force Multinationale Mixte (« FMM »), comme indiquée dans le concept des opérations de ladite force, à savoir *"faciliter la mise en œuvre par les États membres de la CBLT et le Bénin de programmes d'ensemble de stabilisation dans les régions affectées, y compris la pleine restauration de l'autorité de l'État et le retour des personnes déplacées et des réfugiés"*. La stratégie cherche à établir une approche commune et un cadre inclusif afin que toutes les parties prenantes au processus puissent soutenir une transition opportune, coordonnée et efficace, allant de la stabilisation au relèvement, à la consolidation de la paix et au développement à moyen et à long terme.

¹ Banque mondiale, *Évaluation des risques et de la résilience, Niger*, 2016

² Banque mondiale, *Rapport Annuel 2018*

1.1.1 La Facilité régionale de stabilisation

Pour appuyer la mise en œuvre³ de la *Stratégie régionale de stabilisation*, les gouvernements des pays du bassin du Lac Tchad, la communauté internationale et le PNUD ont convenu de créer une *Facilité régionale de stabilisation* (la « *Facilité* »). Cette facilité est axée sur les résultats suivants :

- La stabilisation immédiate de zones spécifiques, récemment libérées du contrôle de Boko Haram ou sécurisées, selon les cas, mais où les communautés restent vulnérables aux infiltrations et aux attaques continues de Boko Haram ; et
- Le démarrage des activités de stabilisation élargies dans d'autres zones affectées par les activités de Boko Haram, grâce à un appui à la mise en œuvre de la *Stratégie régionale de stabilisation* de la Commission du bassin du Lac Tchad (« CBLT »).

Le PNUD s'est engagé à fournir un modèle de prestation différent, approprié aux défis identifiés aussi bien par la **spécificité des interventions**, par leur nature, la **rapidité** d'exécution, une **couverture** territoriale accrue et une **coopération régionale** améliorée.

La mise en œuvre de la facilité est fondée sur une coordination constante avec les forces de défense et de sécurité nigérienne en vue de renforcer la conception et la mise en œuvre des plans d'actions pour la stabilisation immédiate des zones cibles, d'améliorer la sécurité des communautés et leur fournir les infrastructures et services de base ainsi que des opportunités de moyens économiques.

Les quatre Guichets nationaux de la facilité seront, individuellement et respectivement, gouvernés par une *Plateforme des partenaires* et une équipe autonome dédiée. Elles permettront d'assurer que les efforts de stabilisation immédiate sont en adéquation au contexte socio-démographique de chacun des pays et chacune des zones cibles, et de leurs pleines appropriations par les parties prenantes concernées. La mise en œuvre de ses programmes de stabilisation dans d'autres pays permet au PNUD de tirer parti de cette expérience réussie et de ses compétences acquises, et par conséquent, lui permettra d'accélérer la mise en place des équipes opérationnelles au niveau de chaque État, ainsi que des processus opérationnels pour une mise en œuvre rapide et efficace.

1.1.2 Le Guichet national pour le Niger

Le présent document décrit le **Guichet national pour le Niger**, qui est conçu pour soutenir les interventions de stabilisation dans la région de Diffa.

La région de Diffa est subdivisée en six départements et douze communes, huit d'entre elles étant considérées comme directement affectées par le conflit Boko Haram et nécessitent par conséquent un soutien immédiat. Tenant compte des évaluations préliminaires déjà réalisées lors de la première phase du projet de stabilisation intégrée, les zones cibles situées dans les départements de Diffa, Bosso, Maine Soroa et Nguigmi seront considérées prioritaires par le présent projet.

1.2 Contexte pays et analyse de la situation

La région de Diffa, deuxième plus vaste région du Niger, se situe à son extrême sud-est, à la frontière avec le Tchad et le Nigéria. D'une densité de population de 4,1% habitants/km², son économie repose essentiellement sur l'agriculture, la pêche et de l'élevage. On estime que 51.2% de sa population, majoritairement rurale, ont moins de 15 ans et 48.8% sont des femmes.

³ Particulièrement les objectifs stratégiques 1, 6, 8, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de la CNEP.

La première attaque de Boko Haram sur le territoire nigérien date de février 2015 et a eu lieu dans les communes de Diffa et à Bosso. Depuis lors, après une courte période d'accalmie et bien que l'État ait renforcé son dispositif sécuritaire le long de ses frontières, les attaques de Boko Haram se sont intensifiées à compter du mois de septembre 2018. Le groupe terroriste Boko Haram continue d'attaquer les forces de défense et de sécurité mais a intensifié ses attaques contre les civils. Le 26 avril 2019, l'une de ses factions de a, pour la première fois dans la région, attaqué les installations d'une organisation humanitaire.

Les statistiques⁴ montrent une nette recrudescence des attaques de Boko Haram à partir du mois de septembre 2018 :

- 11, 28 et 114 incidents ont été signalés respectivement pour les années 2017, 2018 et 2019 sur lesquels 11, 22 et 92 se sont produits dans la région de Diffa ;
- 85 des 114 incidents de 2019 ont ciblé des civils (soit 75%) ;
- 19 incidents contre des civils signalés en 2018, contre 85 en 2019, soit une augmentation de plus de plus de 400%.

La crise Boko Haram a, depuis son début, créé un flux migratoire forcé important dans la région du bassin du lac Tchad ; une pression démographique considérable, sujette dans une moindre mesure à des pesanteurs structurelles fortes ; ce qui a eu pour effet d'exacerber encore plus la vulnérabilité des populations déjà dans une situation économique précaire. Depuis le début de la crise, le Niger a enregistré l'arrivée⁵, dans la région de Diffa, de plus de 109 000 déplacés internes, environ 30 000 retournés et plus de 120 000 ressortissants de pays tiers. La population, composée d'environ 48% de femmes, s'est déplacée principalement du fait du conflit Boko Haram, excroissance d'un phénomène dont l'épicentre se trouve être à l'extérieur du Niger.

Le nombre croissant d'enlèvements depuis mai 2019 reflète une détérioration des conditions de sécurité dans la région. Cette insécurité grandissante, conséquence des attaques récurrentes de Boko Haram dans les zones riveraines du lac a conduit à l'interdiction ou la restriction d'accès de certaines zones (principalement les îles qui ont dûes être abandonnées par leurs populations) et la fermeture de certains marchés par les autorités nigériennes. Ces mesures jugées nécessaires pour la sécurisation de la zone, mais ont eu pour effet immédiat la perte des principaux moyens économiques des communautés dans la mesure où l'accès aux terres fertiles est interdit ou limité et où les mobilités pastorales et commerciales sont affectées, détériorant ainsi le commerce interne et transfrontalier.

Le 20 septembre 2019, le gouvernement nigérien a prolongé l'état d'urgence dans la région de Diffa (ainsi que dans les régions de Tillabéry et Tahoua) jusqu'au 25 décembre 2019. Cet état d'urgence vise à restreindre la mobilité des populations en vue de limiter l'infiltration du groupe Boko Haram et d'interdire certaines activités économiques, considérées par l'État comme sources de financement pour le groupe terroriste.

Environ 78⁶ organisations humanitaires opèrent à Diffa, dont 10 agences des Nations Unies, 34 organisations non gouvernementales (ONG) internationales, 30 ONG nationales et 4 membres de la Croix-Rouge.

Dans ce contexte, et conformément à la stratégie de sécurité adoptée par le Niger, une réponse associant une capacité et une présence effective des forces de défense et de sécurité à un rôle accru des communautés est privilégiée. Afin que les interventions de stabilisation puissent être réalisées, un niveau minimum de sécurité est en effet requis.

⁴ <https://www.acleddata.com/data/> au 15 Septembre 2019

⁵ OIM, Matrice de suivi des déplacements (DTM), Rapport Round 8, Juillet 2019

⁶ Plan de réponse humanitaire pour le Niger. 2019 - Décembre 2018

1.3 Stratégies nationale, régionale et locale, et plan de gestion de la crise

Le Niger a adopté, en mai 2017, sa *Stratégie de développement durable et de croissance inclusive* (« SDDCI 2035 » ou « Niger 2035 »), avec pour 'ambition d'être : « *Un pays uni, démocratique et moderne, pacifique, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et unie* » .

Sur la base de cette stratégie qui vise à redynamiser l'économie, à éliminer la pauvreté et les inégalités, et tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre du PDES 2012-2015, le pays a par la suite adopté son *Programme de développement économique et social 2017-2021* (« PDES 2017-2020 ») comme cadre d'action du Gouvernement.

La finalité du PDES est d'assurer la stabilité du pays afin de promouvoir un environnement propice à son développement, en mettant en œuvre les cinq piliers suivants : 1) renaissance culturelle ; 2) développement social et transition démographique ; 3) accélération de la croissance économique ; 4) amélioration de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ; et 5) gestion durable de l'environnement.

Devant faire face aux menaces sécuritaires sur trois de ses frontières, le Niger a reconnu la nécessité d'associer ses efforts de sécurité intérieure à la mise en œuvre de programmes de développement et a, à cet égard, adopté les stratégies suivantes :

- 1) La « *Stratégie nationale de sécurité intérieure* », sous la tutelle du ministère en charge de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, adoptée en 2017, « *vise à assurer la protection permanente des populations et des biens sur l'ensemble du territoire national* ». La stratégie a été formulée suivant une approche participative, reconnaissant ainsi l'importance de la pleine implication des parties prenantes dans la réussite de la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure du Niger.
- 2) La « *Stratégie de développement et de sécurité des zones sahélo-sahariennes du Niger* (« SDS ») », alignée sur la *Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive*, vise à développer une compréhension commune des défis de développement des zones sahélo-sahariennes, de l'impact et des causes structurelles des crises et des défis liés au relèvement, à la consolidation de la paix et au développement ; exposant ainsi les actions spécifiques dans les domaines de la sécurité, de la reconstruction et du développement de ces zones agro-pastorales.
- 3) Le projet de « *Stratégie de sortie de crise dans la région de Diffa* » a été formulé en vue de soutenir la région de Diffa, zone la plus touchée par la crise de Boko Haram, et constitue un cadre global de sécurité, de stabilisation et de relèvement. Cette initiative fait partie de la stratégie plus large de sécurité et de développement pour le Sahel et fournit un cadre permettant à la région de Diffa de tirer parti des succès globalement enregistrés par la réponse militaire pour le renforcement et la consolidation de la stabilité et de la paix dans cette région.

Le Guichet national contribuera particulièrement à l'atteinte de certains axes des stratégies et plans nationaux et régionaux, entres autres :

- Quatre des cinq axes de la Stratégie de développement et de sécurité (SDS) :
 - *Axe 1 : Renforcement de la sécurité des biens et des personnes ;*
 - *Axe 2 : Création et renforcement de l'accès des populations aux opportunités économiques ;*
 - *Axe 3 : Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;*
 - *Axe 4 : Renforcement de la gouvernance locale et communautaire ;*
- Les trois piliers du projet de stratégie de sortie de crise dans la région de Diffa :
 - *Pilier I : Retour volontaire des Nigériens déplacés dans leur lieu d'origine ;*
 - *Pilier II : Reconstruction, justice transitionnelle et cohésion sociale, et*
 - *Pilier III : Développement économique local et régional ; accès à des services de base de qualité ; et renforcement de la présence et de la légitimité de l'État.*

1.4 La situation des femmes et des jeunes

Les femmes et les jeunes de moins de 15 ans représentent 48,8% et 51,2% de la population de la région de Diffa. En raison de fortes pressions traditionnelles et religieuses, les femmes sont souvent marginalisées en matière de scolarisation, de participation aux mécanismes de prise de décisions et d'accès aux ressources naturelles. Le taux de scolarisation des filles, estimé à environ 24% pour la région de Diffa, diminue à mesure que le niveau de la classe augmente (moins de 10% au secondaire).

Malgré ces pressions, les femmes participent activement et diversement à l'économie de la région. Elles sont particulièrement présentes sur toute la chaîne de valeur agricole (semis, récolte, transformation et commercialisation) et dans la transformation et de la commercialisation du poisson.

L'insurrection de Boko Haram a aggravé la situation de nombreuses femmes et renforce leur vulnérabilité (soit en raison de la perte de leurs moyens de subsistance, soit du fait qu'elles supportent le fardeau économique de ménage en l'absence du chef de ménage traditionnel). Les actes de violence sexuelle et sexiste sont répandus dans les régions affectées par le conflit Boko Haram. Des cas de harcèlement de femmes et de filles ont été signalés aussi bien dans les zones d'accueil de déplacés internes, que dans des camps de réfugiés et les communautés hôtes.

Au vu des observations ci-dessus énumérées et qui seront développées dans le cadre des évaluations rapides et des analyses des conflits requises par le Guichet national, la pauvreté, le manque ou le faible niveau d'éducation, le manque d'opportunités économiques, le chômage et l'analphabétisme, exacerbés par un sentiment de frustration chez les jeunes, favorisent leur recrutement par Boko Haram.

2. Stratégie globale pour la CBLT

Comme précédemment exposé, la crise du bassin du lac Tchad se révèle être tenace et risque de se détériorer davantage, en particulier au vu des nouvelles tactiques de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Sa résurgence dans les États de Yobe et de Borno au Nigéria semble augmenter la capacité du groupe terroriste à menacer la stabilité de ces régions.

La sécurité est donc une priorité absolue pour la mise en œuvre du Guichet national. Une fois qu'un niveau acceptable de sécurité est atteint durant cette phase initiale du Guichet national, d'autres interventions pourraient être réalisées et contribueraient à la pleine restauration du contrat social ; un défi qui nécessite un effort constant et visible du Gouvernement, un engagement soutenu et accru des communautés, ainsi que la responsabilisation et la transparence des actions des forces de défense et de sécurité.

Bien que les causes profondes du phénomène Boko Haram soient nombreuses et variées, la priorité doit être donnée au rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État, au fonctionnement des infrastructures essentielles et des services de base, et à un accès aux moyens économiques, créant ainsi des conditions propices au développement des secteurs privé et informel, et à la création d'emplois. Une attention particulière sera donnée à l'amélioration des conditions des jeunes, des femmes et des filles, en vue d'assurer que les activités soient alignées sur une stratégie du genre centrée sur la protection et l'autonomisation.

Par ailleurs, bien que la réponse des acteurs humanitaires ait considérablement réduit les besoins des populations nécessiteuses, les interventions actuelles sont considérées comme étant trop lentes et trop limitées, tant par leur nature, leur coordination que leur portée, pour faire la différence nécessaire à la stabilisation des zones affectées par le conflit Boko Haram.

2.1 Le concept de stabilisation pour le PNUD

Le PNUD Niger définit la stabilisation comme étant un programme d'activités civiles intégrées, limitées dans le temps, ayant pour objectif principal d'élargir la présence de l'État et de restaurer sa légitimité dans des zones spécifiques de la région de Diffa ciblée par la présente facilité en 1) réduisant les actes de violence et en instaurant des conditions minimales de sécurité ; (2) rendant fonctionnels les infrastructures essentielles et les services de base ; et (3) fournissant des moyens économiques nécessaires, et dès lors, permettre aux processus de cohésion sociale et de développement à long terme d'avoir un impact.

Sur le plan conceptuel, le PNUD scinde le processus de la stabilisation en deux phases distinctes : les activités de stabilisation *immédiates* doivent permettre la consolidation de la paix, avec des progrès tangibles, sur une durée limitée entre 1,5 à 3 ans ; et des interventions de stabilisation *élargies* ou de relèvement rapide seraient parallèlement entreprises et permettraient logiquement d'obtenir des résultats tangibles sur une période plus longue, allant de 3 à 5 ans.

Le PNUD Niger considère la stabilisation comme une intervention exécutée simultanément à des réformes plus vastes et à connotation plus structurelle. Ces interventions de stabilisation sont essentielles au relèvement et au développement en vue de parvenir, à long terme, une paix durable. La stratégie du PNUD pour le Sahel considère la stabilisation comme étant le premier pas vers la transformation et la durabilité.

2.2 Nature de l'intervention

Trois changements immédiats et essentiels s'imposent dans la région de Diffa.

Premièrement, une réponse **plus rapide et plus flexible** des forces de défense et de sécurité est nécessaire. Contrairement à la situation au Nigéria où Boko Haram a une présence permanente, la région de Diffa n'a pas besoin d'être « libérée » du groupe terroriste. Une présence effective et efficiente des forces de défense et de sécurité s'avère plutôt nécessaire en vue d'assurer la protection des communautés des incursions et attaques répétées du groupe.

Les FDS ne pouvant pas être présentes dans chaque village frontalier au Nigéria, un système d'alerte précoce doit être renforcé ou établi. Une fois les mesures de sécurité en place, (1) les populations déplacées peuvent, volontairement, et dans la dignité, retourner dans leurs villages d'origine ; (2) la liberté de circulation et le commerce sont améliorées ; et (3) les interventions humanitaires (si elles ne pas présentes dans les zones cibles) et les activités de stabilisation immédiates peuvent commencer.

Deuxièmement, **la portée et la nature de l'assistance** doivent être rééquilibrées. Si l'assistance humanitaire restera encore essentielle dans un proche avenir, les niveaux actuels des activités de stabilisation, de relèvement et de développement sont généralement fragmentés et ne permettent pas de réduire le besoin d'assistance humanitaire. L'espace géographique à couvrir et le nombre de communautés vulnérables nécessitant une assistance obligent les acteurs présents dans la région de Diffa, y compris le PNUD Niger, à renforcer de manière significative la coordination aux niveaux national et régional.

La coordination avec les forces nationales de défense et de sécurité, la coopération entre les acteurs humanitaires et du développement ainsi que la synergie de leurs actions sont des conditions nécessaires au succès des interventions de stabilisation.

Troisièmement, la couverture géographique reste un problème majeur. La présence gouvernementale étant géographiquement circonscrite, la restriction et l'interdiction d'accès à certaines zones ainsi que l'état d'urgence récemment prorogé dans la région de Diffa continuent d'y limiter les activités.

3. Résultats

Les plans d'action de stabilisation ont pour objectif, d'une part, de renforcer la sécurité des communautés ciblées ; d'autre part, de rendre disponibles, fonctionnelles et accessibles les infrastructures de soutien au développement des activités socioéconomiques dans les zones de retour ; et enfin, de permettre aux communautés de retour de bénéficier des moyens de subsistance susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie dans la région de Diffa.

3.1 Réplication et ampleur

La stabilisation des zones cibles s'appuiera sur l'expérience acquise par le PNUD afin de proposer un paquet d'activités regroupés sous le vocable « Guichet National ».

Le Guichet national est un mécanisme d'intervention rapide destiné à renforcer la sécurité communautaire et à doter les communautés des infrastructures et moyen de subsistance.

Le Guichet national pour le Niger vise les principaux résultats ci-après :

- **Résultat 1. La sécurité est restaurée dans les zones de retour pour les populations.** Une meilleure coordination avec les forces de défense et de sécurité et la mise en place d'un système d'alerte précoce et une réponse rapide (SAP/R) permettraient de renforcer la sécurité des communautés dans les zones cibles sélectionnées. Au besoin, le Guichet national pour le Niger pourra appuyer les forces de défense et de sécurité d'une part, à renforcer le maillage et accroître leur présence ; et d'autre part, à renforcer leur capacité institutionnelle afin de limiter les infiltrations et les attaques perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram.
- **Les services sociaux de base et les infrastructures de soutien au développement des activités socioéconomiques sont disponibles, fonctionnels et accessibles dans les zones de retour.** Les administrations régionales et communales de la région de Diffa, l'équipe du Guichet national pour le Niger et ses partenaires de mise en œuvre travailleront en étroite collaboration avec les représentants des communautés des zones cibles en vue de définir les besoins et mettre en œuvre les actions appropriées.
- **Les communautés de retour bénéficient des moyens de subsistance susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.** Le Guichet national a pour objectif d'offrir et permettre aux ménages de la zone cible d'accéder à des moyens de subsistance, de lutter contre la pauvreté extrême, de combattre la radicalisation et le recrutement des jeunes par le groupe terroriste, et de relancer l'économie locale.

Un certain nombre d'activités similaires est déjà mis en œuvre par plusieurs acteurs dont le PNUD. Il convient de souligner que l'objectif principal du Guichet national est d'accroître la portée et l'ampleur de telles interventions en les exécutant de manière holistique, flexible et efficace, dans des zones vulnérables où cette assistance est actuellement limitée ou inexistante.

3.2 Rapidité de réponse

Avec le renforcement du dispositif de sécurité dans les zones cibles, les autres activités de stabilisation (infrastructures et moyens de subsistance) pourront être rapidement engagées. En effet, le retard dans les interventions risque de compromettre le processus de retour et d'installation des populations.

Les administrations centrales et régionales seront appuyées par le PNUD Niger en vue de la conception des plans d'actions dans les six semaines suivant la sélection des zones cibles. La mise en œuvre de ces plans durera 18 (dix-huit) mois.

Le PNUD considère les interventions de stabilisation immédiate comme la première étape nécessaire au lancement des programmes de relèvement et de développement. Bien que le Guichet national ait été conçu comme un mécanisme d'intervention rapide, la nécessité d'une action rapide doit être modérée par une programmation participative et inclusive, visant ainsi à garantir l'atteinte de l'objectif général.

Le PNUD a une expérience avérée dans la mise en œuvre des interventions de stabilisation et a acquis une capacité institutionnelle et un savoir-faire lui permettant d'accélérer la mise en place des mécanismes opérationnels et des équipes dédiées au Guichet national. Cette équipe dédiée appuiera les processus accélérés de mise en œuvre tout en assurant transparence, optimisation des ressources, responsabilisation et qualité.

3.3 Couverture et sélection des zones ciblées

La région de Diffa, zone d'intervention du présent Guichet national, est subdivisée en six départements et douze communes. ; Huit de ses communes sont considérés comme étant particulièrement affectées par le conflit et nécessitent par conséquent des interventions de stabilisation immédiates. Les communes de Bossa, Kablewa, Nguigmi et Toumour ont notamment fait l'objet d'évaluations préliminaires lors de la première phase de l'intervention de Stabilisation régionale intégrée du bassin du lac Tchad, financé par le Gouvernement allemand et actuellement en cours.

Dans la mesure du possible, les interventions de stabilisation immédiate progresseront dans des territoires contigus afin d'y rétablir la liberté de circulation des populations La liberté de circulation est considérée comme un indicateur du niveau de sécurité, qui plus est une condition nécessaire à la fourniture des services publics et aux activités économiques.

Dans les semaines précédant le lancement du Guichet national, les Ministres en charge de la sécurité publique, de la défense, du plan, le Président de la HACP, le Gouverneur de la région de Diffa et la Représentante résidente du PNUD Niger sélectionneront le(s) zone(s) cible(s), en fonction des critères suivants :

- Le concept des opérations militaires et de sécurité intérieure (ces informations seront communiquées par les Ministres chargés de la défense et de la sécurité publique) ;
- Les zones sécurisées mais où la présence de l'Administration, des acteurs humanitaires et du développement est limitée ;
- La disponibilité des ressources financières, par catégorie de résultat et affectation des fonds prédéfinis le cas échéant ;
- Les zones ayant un potentiel de retour élevé ou susceptibles de devenir des zones de retour élevé ;
- Les zones à l'intérieur ou à proximité d'un corridor commercial régional (facultatif) ;
- Les zones non contaminées par les engins explosifs (le cas échéant) ; et
- La justification objective, fondée sur les besoins, pour éviter toute perception de favoritisme ou de gain politique.

À cet égard et à l'exception du concept des opérations défense et de sécurité, le PNUD Niger, soumettra les évaluations préliminaires nécessaires à la sélection des zones cibles ainsi que la disponibilité des fonds alloués au Guichet national.

Compte tenu de la nature dynamique du conflit, de nouvelles zones cibles pourront être rajoutées ou celles existantes modifiées.

3.4 Théorie du changement

La théorie du changement de la stabilisation des zones sélectionnées dans la région de Diffa est formulée comme suit :

-
- Si...*
- Des responsables des administrations régionales et locales sont déployés dans les zones cibles, en nombre suffisant et avec des ressources appropriées ; et
 - La sécurité est **restaurée** dans les zones cibles sélectionnées grâce à une présence permanente des forces de sécurité et de défense avec les capacités renforcées et respectueuse des droits de l'homme

Alors... Les conditions minimales de sécurité et d'autorité de l'Etat seraient remplies, en vue de faciliter le retour des populations déplacées dans leurs zones d'origine

Et ...

-
- Si...*
- Les services sociaux de base et les infrastructures de soutien au développement des activités socioéconomiques sont disponibles, fonctionnelles et accessibles dans les zones de retour

Alors... Les besoins fondamentaux des populations dans les zones cibles pourront être satisfaits par des services de proximité. Ainsi, la perception de la légitimité de l'État s'améliorera ; le contrat social sera restauré et la confiance entre les populations et les autorités deviendra une réalité permettant ainsi de répliquer le processus dans de nouvelles zones cibles.

Et...

-
- Si...*
- Les communautés de retour bénéficient des opportunités économiques renforçant leurs moyens de subsistance susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie

Alors... Les jeunes garçons et filles qui constituent la majorité de la population dans les zones cibles seront plus résilientes face aux offres d'enrôlement de Boko Haram.

Les hypothèses de la Théorie du changement sont les suivantes :

- Un nombre suffisant de personnel civil est déployé dans les zones cibles, reste présent et renforce les relations de confiance avec les communautés qu'il soutient ;
- Les communautés ciblées acceptent volontairement leur retour dans leurs villages d'origine ;
- Toutes les parties prenantes au processus sécuritaire sont motivées et disposées à assurer leurs rôles et à coordonner les activités de prévention et d'intervention ;
- Les actions envisagées dans le cadre du programme de stabilisation immédiate suffisent à restaurer le contrat social entre l'État et les communautés ;
- Les partenaires en charge des programmes humanitaires, de la stabilisation, du relèvement et du développement acceptent le principe de l'appropriation par l'État de la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation de la CBLT ;
- La région du bassin du lac Tchad continue de bénéficier de l'attention et des ressources de ses États et de la communauté internationale ;
- La région du bassin du lac Tchad est mieux reliée aux marchés sous-régionaux et internationaux, et les barrières commerciales internationales sont réduites ;
- Les chefs traditionnels et les leaders religieux soutiennent les efforts de stabilisation menés par le Gouvernement ; et

- Les communautés s'approprient et contribuent aux initiatives locales de stabilisation et de développement.

3.5 Une approche géographiquement circonscrite

Le PNUD considère que la stabilisation doit être géographiquement circonscrite et mise en œuvre suivant une approche compréhensive de manière à avoir un impact maximal sur la vie des individus et des ménages au sein de leurs communautés. Les zones ciblées par le programme de stabilisation immédiate seront soutenues par la mise en œuvre des *plans d'action*, sur une courte durée ; ces derniers comprennent chacune des trois composantes de l'intervention envisagée : la sécurité des communautés, les infrastructures essentielles et les services de base, et la disponibilité des moyens de subsistance.

Le processus de stabilisation sera mis en œuvre conformément aux *Plans Territoriaux d'Action* de la région de Diffa, qui seront élaborés en accord avec la Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT.

3.5.1 Préparation des plans d'actions

Le plan d'action est un outil qui permettra de planifier et d'orienter la mise en œuvre des interventions du Guichet national dans chacune des zones cibles sélectionnées. Au niveau de chacune de ces zones, le PNUD Niger jouera le rôle de facilitateur. La formulation des *plans d'action* sera faite suivant un processus inclusif et participatif de toutes les parties prenantes à la facilité (notamment les communautés de la zone ciblée), au plus tard six semaines après la sélection de la zone cible.

Une mise en œuvre réussie de ces plans devrait permettre d'élargir la couverture géographique et d'améliorer les conditions de mise en œuvre de la phase élargie de stabilisation ; cette dernière sera organisée par le biais des *Plans d'action territoriaux* comme décrits dans la Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT.

Les *Plans d'action* préciseront les modalités de mise en œuvre, les délais d'exécution et les allocations budgétaires pour chaque domaine d'intervention et pour chaque activité. De manière générale, dans la mesure du possible, le Guichet national priorisera les partenaires nationaux et locaux (secteur privé, OCB et ONG). La mise en œuvre de chaque *plan d'action* fera l'objet d'un suivi interne régulier par le personnel du Guichet national basé à Diffa. Au niveau central, le *Spécialiste Suivi et Évaluation* élaborera le rapport final sur la mise en œuvre de chaque plan d'action, rapport qui sera revu par les partenaires et publié ultérieurement via la plateforme de gestion des connaissances de la stratégie régionale⁷.

Les rapports finaux seront informés par :

- L'analyse des données ventilées et des tendances des incidents violents dans la zone ciblée ;
- Les études de perception de la communauté sur la sécurité à la fin de chaque intervention, et leur analyse comparative aux études de référence ;
- Les études de satisfaction des partenaires - autorités nationales et régionales de Diffa et les forces de défense et de sécurité ; et
- Les rapports d'organisations de défense des droits de l'homme présentes dans les zones ciblées.

3.5.2 Coordination avec les Forces de Défense et de Sécurité

“Cependant, le processus de stabilisation ne saurait être réalisé uniquement par des mesures de sécurité. Il est urgent de mieux gérer l'interface des acteurs civils et militaires de la sous-région, d'autoriser un accès humanitaire accru et un processus de stabilisation mené par les civils qui puisse compléter et renforcer les efforts militaires,

⁷ Se référer à la section 0.

*permettant ainsi aux forces de sécurité de se concentrer sur leurs principales responsabilités ».*⁸

Les mesures sécuritaires seules restent en effet insuffisantes et doivent être complétées par des interventions humanitaires, de stabilisation et de développement.

Les réponses sécuritaires sont assurées par les forces nationales de défense et de sécurité respectives de chacun des pays du bassin du Lac Tchad, avec l'appui de la Force Multinationale Mixte (« FMM ») dans le cadre spécifique de son mandat. La FMM, dont le quartier général se trouve à N'Djamena, supervise la coordination et la collaboration avec les forces de défense et de sécurité de chacun des pays concernés par la stratégie de stabilisation. Le Commandant de la FMM et le Secrétaire Exécutif de la CBLT assurent la liaison et la coordination des mesures sécuritaires, et supervisent les cellules de coordination civilo-militaire de leurs organisations respectives. Les deux cellules ont pour rôle d'assurer, au niveau national, la coordination entre les acteurs civils et militaires.

Contrairement aux interventions humanitaires, les interventions de stabilisation ne visent pas à être neutres et impartiales. Une intervention de stabilisation dans une zone précise vise explicitement à établir/rétablir ou à renforcer la confiance entre les populations de cette zone et l'État, notamment en lui portant appui afin que l'État puisse assurer la provision des moyens de subsistance aux populations et rendre opérationnels les services publics ; ce, dans le but d'accroître sa visibilité et sa présence dans ces zones.

Les interventions humanitaires et les interventions de développement, bien que nécessitant une coordination étroite avec les forces de sécurité et de défense, requièrent des interactions distinctes avec lesdites forces. Cette coordination est assurée, en ce qui concerne la communauté internationale, par le *Coordonnateur humanitaire* et le *Coordonnateur résident* (ce dernier spécifiquement dans le contexte de la coordination relative aux initiatives de stabilisation).

Afin de clairement dissocier les différents types de coordination avec les forces de sécurité et de défense, il sera fait référence, dans le présent document, à :

- La « *Coordination civilo-militaire* » (« *Coordination CivMil* ») ou « *Coordination CIMIC* » en ce qui concerne la coordination relative aux actions humanitaires ;
- La « *Coordination avec les forces de défense et de sécurité* » en ce qui concerne la coordination relative au programme de la stabilisation.

Le *Coordonnateur humanitaire*, appuyé par l'UNOCHA et au nom de tous les acteurs humanitaires, est chargé de coordonner les actions avec les forces de sécurité et de défense dans le but :

- D'assurer l'accès de l'aide humanitaire aux populations nécessiteuses ;
- D'assurer la sécurité des populations dans le besoin et des acteurs humanitaires ; et
- De traiter des questions liées à la logistique.

Le mode de coordination – *via une cellule ou groupe de travail dans le cadre de la CIMIC, ou via un mécanisme distinct* - sera décidé avant le lancement du Guichet national. La méthodologie de coordination avec les forces de défense et de sécurité est néanmoins similaire à la méthodologie CIMIC.

Il est important de souligner que le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la Défense coordonneront leurs activités avec les Forces de Défense et de Sécurité en vue de garantir la sécurité des communautés dans les zones cibles sélectionnées. Cette coordination permettra, par exemple et entre autres, d'assurer, au besoin, les escortes militaires nécessaires au déplacement vers les zones d'interventions, le financement des sessions

⁸ Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT, page 22

de formation à l'adresse des forces de défense et de sécurité, l'acquisition d'équipements non létaux, la construction ou le financement d'infrastructures dans les zones ciblées.

3.5.3 Plans d'action territoriaux et la nouvelle façon de travailler

Le cadre de mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT comprend un ensemble de huit *plans d'action territoriaux* qui doivent être élaborés sous l'autorité et la supervision des gouvernements nationaux, par le biais d'un mécanisme décentralisé permettant aux gouverneurs des régions de s'approprier cette mise en œuvre.

Le plan d'action territorial de la région de Diffa couvrira les 6 départements de la région de Diffa et 12 communes de la région afin de rationaliser et la coordonner le processus de *stabilisation élargie* pour la région de Diffa.

En vue de l'opérationnalisation de ce plan d'action territorial, quatre feuilles de route seront élaborées dans les 4 villages ciblés Bosso Commune de Bosso, Ngagam Commune de Gueskerou, Baroua Commune de Bosso, Tam Commune de Mainé Soroa qui ont été choisis par les autorités de la région de Diffa

Les plans territoriaux ne visent pas à se substituer aux plans⁹ existants, mais plutôt à s'appuyer dessus, tout en identifiant les lacunes éventuelles et en proposant les actions nécessaires pour combler ces lacunes. L'objectif est d'améliorer la cohérence et d'établir une base coordonnée pour les interventions futures des programmes élargis de stabilisation, et, ainsi garantir un format commun qui tienne compte des neuf piliers de la stratégie régionale de stabilisation de la CBLT. Ces neuf piliers sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils peuvent être regroupés dans un cadre global qui permettra d'atténuer les problèmes de sécurité transfrontalière et d'exploiter les possibilités de développement interrégionaux.

Tableau 1. Piliers de la SRS

Pilier 1	Coopération politique
Pilier 2	Sécurité et droits de l'Homme
Pilier 3	Désarmement, démobilisation, réhabilitation, réinsertion et réintégration des personnes associées à Boko Haram
Pilier 4	Assistance humanitaire
Pilier 5	Gouvernance et contrat social
Pilier 6	Relèvement socio-économique et pérennité environnementale
Pilier 7	Éducation, apprentissage et compétences
Pilier 8	Prévention de l'extrémisme violent et construction de la paix
Pilier 9	Autonomisation et inclusion des femmes et des jeunes

3.5.4 Environnement et conflits

Une attention particulière sera accordée à l'interaction et à l'impact de la dégradation de l'environnement liés aux conflits, à l'utilisation accrue des ressources naturelles existantes accentuée par la pression démographique et aux effets du changement climatique afin d'assurer le succès des interventions de stabilisation à long terme.

⁹ Entre autres, le Plan National de Développement (2017 – 2021), le "Plan Provincial de Sécurité et de Développement du Lac – Juin 2019" (en cours)

La région du bassin du lac Tchad connaît aujourd'hui une variabilité saisonnière et interannuelle accrue comme effet d'une variabilité climatique prise dans un contexte plus large. Ces variabilités et incertitudes climatiques affectent la vie et la résilience des populations dépendantes des ressources du lac Tchad.

Les trois principales conséquences du changement climatique affectant la vie quotidienne des populations sont les suivantes :

- Une insécurité alimentaire due à une utilisation accrue des ressources naturelles, à une pression démographique croissante et à une variabilité climatique, notamment des températures et de la pluviométrie, affectant ainsi les cultures et le bétail ;
- Une insécurité liée à l'indisponibilité de moyens économiques et une diminution de la capacité d'adaptation des populations face aux chocs climatiques et aux conflits liés aux ressources naturelles ;
- Des conflits liés à l'accès aux terres fertiles conséquences des variabilités pluviométriques et à l'envasement progressif des polders, modifiant ainsi la fertilité de certaines terres et générant par conséquent des conflits entre agriculteurs, entre éleveurs, et entre agriculteurs et éleveurs.

D'une part, la *pression démographique sur les ressources naturelles* due, entre autres, à la croissance naturelle de la population et aux vagues migratoires forcées conséquences de la crise Boko Haram, crée une pression considérable quant à l'accès aux terres cultivables, aux aires de pâturage et aux points d'eau. L'amplitude est d'autant plus accentuée que cette pression démographique se trouve être concentrée sur des zones spécifiques, géographiquement circonscrites.

En effet, depuis les années 1960, la population de la sous-région a quadruplé et continue de croître d'environ 3 à 3,5% par an. Cette croissance démographique exerce une pression considérable sur les ressources naturelles déjà limitées et aléatoires, et pose de nouveaux défis à la disponibilité des moyens économiques et la sécurité alimentaire dans la région. Le changement démographique, couplé à la volatilité du climat, accroît la compétition pour les ressources naturelles et favorise les conflits communautaires défiant ainsi la paix et la sécurité de façon alarmante. Non seulement l'insurrection a perturbé la vie sociale et économique des populations, mais elle a également détruit des infrastructures et des compétences agricoles vitales, a provoqué la dégradation des terres, des cours d'eau, et a exacerbé l'impact de la sécheresse, des inondations et de la désertification.

La pression sur les ressources naturelles ne se limite pas seulement aux terres mais également à une déforestation généralisée, conséquence d'une utilisation accrue du bois comme source d'énergie dans les ménages. Les communautés sont conscientes de l'impact potentiel de la déforestation sur l'érosion et l'augmentation de la vitesse des vents, mais elles disposent de peu d'options de substitution à l'utilisation du bois. Souvent, les populations doivent se déplacer vers des zones éloignées, non peuplées, pour la collecte du bois ; ce qui les expose à davantage de violences ou à la possible méfiance entre la population et les forces de défense et de sécurité.

Par ailleurs, il est important de noter que *les modes traditionnels d'accès aux ressources naturelles* (aires de pâturage, zones cultivables, points d'eau) ne sont pas nécessairement adaptés à l'évolution démographique et aux changements climatiques que connaît actuellement la région, et comme mentionnés plus haut, et peuvent générer des conflits et compromettre la cohésion sociale dans les zones ciblées par le Guichet national.

Afin qu'il puisse, spécifiquement en ce qui concerne les ressources naturelles, prévenir et/ou mitiger les conflits, le Guichet national réalisera une évaluation environnementale et sociale, ainsi qu'une analyse approfondie des conflits pour s'assurer d'une bonne compréhension et prise en compte de la relation causes à effets des conflits potentiels, et de la possible atténuation de ces effets par ses interventions.

Aussi, le Guichet national explorera les énergies renouvelables pour répondre aux besoins en énergie et en eau des communautés, des infrastructures publiques et des administrations régionales et communales. Les programmes de formation proposés par le Guichet national pourraient inclure, entre autres, des formations sur (1) l'installation et la maintenance de systèmes solaires, (2) l'utilisation de nouvelles méthodes agricoles, (3) le reboisement, et (4) la gestion des débris/déchets solides.

3.6. Gagner la paix

L'insurrection dans le bassin du lac Tchad s'est développée et semble être soutenue, dans une moindre mesure, par des populations aliénées par les problèmes de développement auxquels elles font face depuis des décennies. Il s'avère nécessaire de « *Gagner la paix* » pour vaincre Boko Haram. Le Guichet national vise ainsi à contribuer au renouvellement du contrat social entre l'État et les communautés des zones affectées par la crise Boko Haram dans la région de Diffa.

La problématique de la crise de confiance entre les populations civiles et l'État, et par voie de conséquence d'une rupture du contrat social, doit être comprise comme étant un phénomène multiforme qui a dépassé la relation critique entre l'État et le citoyen.

3.6.1 Engagement avec les communautés

Une approche participative et inclusive impliquant toutes les communautés des zones cibles sélectionnée présidera l'élaboration et le suivi des plans d'actions. Le PNUD accordera une importance particulière à l'identification, au renforcement et à la mise en place de comités locaux, équilibrés dans leurs dimensions du genre et âge ; ce, afin que le processus de développement d'une communauté puisse être approprié par la communauté elle-même.

La stratégie de communication du Guichet national permettra par ailleurs de garantir l'information des communautés et du public en général quant à ses activités.

3.6.2 Sensibilités aux conflits

Le premier aspect de la sensibilité aux conflits exige que le PNUD Niger et ses partenaires puissent analyser et comprendre l'impact des dynamiques de conflit aux niveaux national et local sur leur capacité à mener à terme des activités de stabilisation.

Le deuxième aspect de la sensibilité aux conflits considère l'impact des interventions de stabilisation du PNUD et de ses partenaires sur les différents conflits nationaux et locaux. Cette approche inclut et va au-delà de l'approche « *ne pas nuire* » en soutenant explicitement les acteurs locaux en vue de transformer ces conflits. Il est primordial de ne pas exacerber les tensions existantes, ou - *dans la mesure du possible* - de ne pas laisser croire que la situation ait été ressentie ou favorisée par ceux qui ont déjà abusé du pouvoir.

Une meilleure compréhension de la situation dans les zones ciblées est nécessaire pour garantir que l'intervention proposée soit appropriée et conforme au principe de sensibilité aux conflits. Par conséquent, avant l'élaboration des plans d'actions, les analyses des dynamiques des conflits ou de stabilité seront menées pour la région de Diffa dans son ensemble ainsi que dans chaque village ciblé.

Les enquêtes de perception de la communauté sur la sécurité sont également essentielles car cette perception importe autant que la réalité, notamment si l'intervention doit créer un climat de confiance en répondant aux préoccupations de base de ces communautés. Ces études serviront à établir une base de référence permettant de mesurer le succès global de l'intervention.

Les aspects environnementaux de la sensibilité aux conflits seront intégrés à la planification des interventions, en tenant compte du fait qu'une diminution de la production couplée à une augmentation de la consommation entraîne inévitablement des défis environnementaux.

Le PNUD Niger, dans ses activités de suivi périodique du Guichet national, intégrera des indicateurs de division et de tension communautaires afin de pouvoir détecter les tendances aux conflits. L'intégration d'indicateurs dans le cadre du suivi et de l'évaluation du programme garantira un retour d'information et permettra conséquemment d'examiner et d'ajuster les activités pour faire face à la détérioration de la dynamique au sein des communautés et des zones ciblées.

3.6.3 Impératif d'une approche fondée sur les droits

La lutte contre l'extrémisme fondée sur les droits n'est pas simplement un impératif moral, mais est au cœur des programmes de stabilisation.

Les réponses sécuritaires qui ne paient pas une attention particulière au respect des droits de l'Homme risquent d'aliéner des communautés déjà stressées par leurs situations, d'alimenter des discours de radicalisation et de saper les objectifs¹⁰ même de ces actions. Pour gagner la paix et instaurer la confiance entre la population et l'État et ses institutions, les acteurs doivent rendre des comptes au plus haut niveau possible afin de rassurer toutes les parties prenantes sur l'intégrité et l'efficacité de chaque aspect des efforts nationaux et régionaux.

Le Guichet national soutiendra les activités de suivi et la publication des rapports indépendants sur le respect des droits de l'Homme dans les zones cibles, en vue de promouvoir, dans un cadre plus large, la responsabilisation et le respect des normes et standards internationaux ; ce qui permettra de maintenir les relations de confiance entre les forces de défense et de sécurité et les communautés locales.

Le Guichet nationale mettra en œuvre la politique des droits de l'Homme des Nations Unies et veillera à ce que des mécanismes d'atténuation appropriés soient mis en place afin de détecter les risques de violation des droits de l'Homme et d'assurer que l'exécution du Guichet national ne puissent légitimer des institutions ou des personnes qui ont été liées à des violations flagrantes des droits de l'Homme.

3.6.4 Visibilité et stratégie de communication

La stabilisation est par nature une intervention à connotation politique, qui conteste les discours extrémistes sur l'échec d'un gouvernement laïc. Dans ce contexte, il est essentiel que le Guichet national puisse disposer d'une stratégie de communication bien conçue et adaptée aux besoins et aux réalités locales, mais qui reste alignée au plan de communication global de la stratégie régionale de stabilisation.

Tous les résultats obtenus par le Guichet national pour le Niger seront considérés comme étant le résultat des actions de l'Administration régionale de Diffa en vue de garantir que le crédit revienne à l'État et que ces interventions puissent soutenir le renouvellement du contrat social entre l'État et les populations locales. Le Guichet national ne prévoit aucune visibilité au niveau local pour les donateurs, le PNUD ou les partenaires de mise en œuvre. Les résultats obtenus doivent par ailleurs être publiés au-delà des communautés et zones cibles sélectionnées, comme alternative à la propagande du groupe terroriste Boko Haram.

¹⁰ Les conclusions de l'étude du PNUD « *Chemins de l'extrémisme en Afrique* » suggèrent que pour 71% des personnes interrogées, y compris une importante cohorte de combattants de Boko Haram, le « point de basculement » qui les a incités à recourir à la violence était les interventions du Gouvernement relatives à la sécurité. « *Chemins de l'extrémisme en Afrique* », p. 74. PNUD 2016.

Le Guichet national sélectionnera les médias locaux et nationaux ainsi que les médias internationaux opérant dans le pays, pour assurer la diffusion d'informations pertinentes et faciliter le débat public sur la stratégie de stabilisation adoptée et sur les perspectives et le processus de normalisation et de développement envisagés.

En outre, le Guichet national procédera à la sélection des médias et de leurs supports en fonction de leur portée potentielle. Bien que la radiodiffusion et la télévision, là où elles existent, sont généralement considérées comme étant les médias les plus influents, une stratégie de communication locale est envisagée pour les zones où de tels médias ne sont pas disponibles.

Aussi, les efforts du Guichet national viseront à stimuler le dialogue public sur les nombreux aspects de prévention et de réponse à la crise. Des sessions de discussion réservés exclusivement aux femmes peuvent stimuler l'intérêt pour la dimension genre. Toutes les voix doivent être entendues dans le processus de dialogue ; l'opinion de la majorité devrait être admise pour cerner les problèmes et établir le discours de la société en vue d'isoler et contester les arguments des extrémistes.

3.7 Promouvoir l'appropriation locale et travailler en partenariat

Fondamentalement, la facilité régionale de stabilisation et le présent Guichet national reposent sur le principe d'une appropriation locale et d'un partenariat. Les « propriétaires » du Guichet national sont des partenaires, qui ont pour objectif commun l'atteinte des résultats escomptés et, de ce fait, travailleront en partenariat durant les phases de conception, de financement et de mise en œuvre.

Le PNUD travaillera d'agir en qualité d'« *intégréateur* » et facilitera une coordination efficace -*thématique et territoriale*- avec et entre les agences des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres acteurs présents dans les zones d'interventions - *Gouvernements, ONG, secteur privé et société civile* -, et à mettre en œuvre le concept d'une stabilisation «élargie » défini dans la *Stratégie régionale de stabilisation* de la CBLT.

3.7.1 Communautés et société civile

Les populations des zones cibles sont les principaux bénéficiaires des interventions du Guichet national et sont considérées comme étant ses propriétaires ultimes. Il est donc essentiel d'établir un mécanisme permettant à ces communautés d'être pleinement engagées dans le processus de stabilisation de leurs communautés.

Le Guichet national travaillera de concert avec les communautés des zones ciblées, par le biais des Comités de paix (le cas échéant), toute autre structure similaire existante ou des comités de stabilisation nouvellement créés afin de s'assurer que l'approche puisse être inclusive, participative, équilibrées dans ses dimensions genre et âge, et qui puisse refléter les points de vue de la communauté et répondre à ses besoins. Les leaders traditionnels, religieux et d'opinion, respectés par leurs pairs, seront mobilisés pour :

- Soutenir le ciblage des interventions en vue d'une stabilisation immédiate ;
- Participer et/ou animer les sessions de consultation en vue d'assurer un leadership communautaire et la participation de la communauté ;
- Représenter la communauté lors des réunions du comité technique régional ou du comité de pilotage ; et
- Faciliter le déroulement des enquêtes de satisfaction du Guichet national.

Il est également important de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les entreprises, les organisations communautaires (« CBO ») ainsi que les ONG locales et nationales - souvent mieux placées que les acteurs externes pour l'atteinte des résultats culturellement appropriés - puissent être considérées comme partenaires potentiels du Guichet national. L'implication de la société civile peut permettre d'assurer une représentation et un plaidoyer inclusifs, et de renforcer la visibilité et la capacité des institutions régionales quant à un engagement accru des citoyens.

Les travaux du Guichet national se conformeront à la politique du PNUD en matière de protection environnementale et sociale. De ce fait, toutes les activités suivront un processus d'évaluation des impacts négatifs, et un mécanisme de recueil des doléances et de dénonciation par les communautés et les bénéficiaires individuels sera mis en place.

3.7.2 Administrations aux niveaux national et régional

Les ministres en charge du Plan, de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de la Défense, le Président de la HACP, le Gouverneur de la région de Diffa et l'Représentante résidente du PNUD Niger sélectionneront, sur proposition du Guichet national et suivant des critères préétablis, les zones cibles des interventions dans la région de Diffa. Il est important de noter que la mise en œuvre de ces interventions repose principalement sur la présence effective des Forces de Défense et de Sécurité en vue d'assurer la sécurité des populations des zones sélectionnées.

Le Guichet national appuiera les administrations centrales et déconcentrées à accroître la présence des forces de défense et de sécurité, à planifier la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures, à rétablir les services essentiels et à favoriser l'accès des populations à des moyens économiques.

3.7.3 La communauté internationale

Les représentants des pays donateurs sont membres de la *Plateforme des partenaires*¹¹. Cette plateforme se réunira annuellement (ou au besoin) en vue d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des différents plans d'actions, d'évaluer les résultats et de formuler des recommandations et les orientations stratégiques.

4. Résultats et partenariats

La présente section détaille les résultats escomptés ainsi que les actions du Guichet national. Les interventions nécessaires à la stabilisation immédiate des zones cibles sélectionnées dans la région de Diffa seront définies lors de la préparation des plans d'actions. Ces plans seront consolidés, pour chaque pays, dans le programme de travail annuel pour leurs examens et approbations par la *Plateforme des partenaires* (ou « Comité de pilotage »).

Les plans d'actions bénéficieront des études et travaux déjà réalisés lors de la préparation des plans communaux de stabilisation du Projet de stabilisation régionale, financé par l'Allemagne, et de l'analyse prévue dans les diverses évaluations rapides.

4.1 Résultat No. 1 – La sécurité est restaurée dans les zones de retour pour les populations.

Fondamentalement, l'amélioration de la sécurité des communautés affectées par le conflit Boko Haram permettra de renforcer la confiance des populations locales envers l'État dans la mesure où la seule présence des Forces de Défense et de Sécurité et l'effectivité de leur intervention permettront de réduire le sentiment d'insécurité ressentie par les populations, et, à juste titre, leur permettre de vivre dans la quiétude et la sérénité. Au-delà, une fois la sécurité assurée, la construction et l'opérabilité des infrastructures sociales ainsi que l'essor d'une atmosphère économique peuvent prévaloir.

Développer le nexus humanitaire-développement-sécurité nécessite une approche contextuelle spécifique à chaque zone. En effet, les conditions de sécurité diffèrent d'une communauté à une autre, et il est nécessaire de veiller à ce que les plans d'action des zones cibles puissent répondre aux perceptions et aux réalités locales ; ce qui exige l'adoption d'approches inclusives et centrées sur les personnes. Les communautés ont besoin

¹¹ Le terme « Plateforme des partenaires » est dérivé du document de projet de la Facilité régionale de stabilisation. La plateforme des partenaires, en ce qui concerne le PNUD, fait référence au comité de pilotage du projet.

d'un soutien immédiat pour leur permettre de diagnostiquer et définir leurs propres préoccupations et besoins en matière sécuritaire. Les communautés doivent être soutenues et habilitées, dans la mesure du possible, à répondre elles-mêmes à leurs préoccupations.

Il est important de noter que, sur la base des informations actuellement disponibles, Boko Haram ne détient, ni ne contrôle de manière permanente des territoires au Niger. Les communautés affectées sont plutôt victimes d'attaques en provenance du Nigéria. De ce fait, une approche contextuelle est nécessaire pour permettre le rétablissement de la sécurité ; approche qui sera différente de celle du Nigéria et qui peut également être différente d'une zone cible à une autre.

Les violations des droits de l'Homme et les risques de corruption des forces de défense et de sécurité sont les principaux obstacles au rétablissement du contrat social. Le Guichet national contractera des organisations indépendantes de défense des droits de l'Homme afin qu'elles puissent mener une surveillance sur le terrain. Ces organisations utiliseront les mécanismes existants pour s'assurer que des mesures de suivi sont effectives.

Activité 1. Renforcer la coordination avec les forces de sécurité et de défense au niveau local et des zones cibles

Pendant la phase préparatoire du Guichet national, le PNUD appuiera les ministères en charge de la Défense, et de la Sécurité Publique et le Gouvernorat de la région de Diffa en vue d'établir une méthodologie claire de mise en œuvre de la stabilisation et un mécanisme de coordination avec les forces de défense et de sécurité qui doivent être adaptés aux besoins spécifiques des zones cibles sélectionnées.

Au besoin, le PNUD signera des protocoles d'entente, d'une part, avec les ministères en charge à l'égard de la coordination et autres support nécessaires à une présence permanente et efficace des forces de défense et de sécurité dans les zones cibles sélectionnées, et d'autre part, à un appui à l'Administration régionale pour le renforcement administratif des populations (organisation des actions de consolidation de la paix telles que les fora, les caravanes de paix, les ateliers de médiation etc.). Ces protocoles d'entente définiront les rôles et responsabilités des parties signataires et comprendront des volets formation, équipements, et déploiement du personnel nécessaire, tout en assurant, dans la mesure du possible, un alignement aux stratégies genre et aux bonnes pratiques applicables selon les cas.

Les protocoles d'accord peuvent couvrir l'achat, par le Guichet national, d'équipements non létaux en appui aux forces de défense et de sécurité, aux administrations régionales déconcentrées et décentralisées

Activité 2. Établir de nouveaux mécanismes de coordination communautaire ou renforcer les mécanismes existants dans chaque zone cible

L'engagement des communautés est une priorité dès le démarrage des activités du Guichet national. Dans chaque zone cible, les communautés doivent être proactives et impliquées aussi bien dans les processus de prise de décision que dans la conception de l'intervention et sa mise en œuvre, en veillant notamment à ce que l'intervention réponde aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes/des filles et autres groupes vulnérables.

Le Guichet national réalisera des enquêtes de perceptions sur la sécurité au niveau des communautés ciblées et préparera les analyses des conflits locaux qui sous-tendent la mise en place de nouveaux mécanismes ou de renforcer les mécanismes existants au sein des communautés.

Activité 3. Diagnostic de la situation locale

L'élaboration des deux évaluations rapides suivantes se fera suivant une démarche participative et prendra en compte les contributions pertinentes des communautés de chaque zone cible :

- *Analyse des conflits locaux* - La dynamique du conflit et l'économie de guerre qui s'est conséquemment développée, les tendances de violations des droits de l'Homme et des violences basées sur le genre qui en découlent, varient considérablement d'une communauté à une autre. Il est essentiel qu'une analyse de conflit, qui intègre des analyses de genre et d'exclusion sociale, soit réalisée dans chaque zone cible afin de garantir une approche sensible au conflit et d'identifier les acteurs et la méthodologie de travail les plus adaptées au contexte.
- *Enquêtes de perception de la communauté sur la sécurité publique* - L'enquête visera à interroger un échantillon représentatif des ménages sur leur perception de la sécurité, sur la prévalence de l'abus de drogues et de la criminalité, des incidents/violences sexuels et sexistes, et autres violations des droits de l'Homme, les auteurs et victimes des violations avec un accent particulier sur le rôle des forces de défense et de sécurité aussi bien en matière d'exaction, atteinte et violation de droits que leur capacité de réponse et de protection.

Activité 4. Coordination avec les forces de défense et de sécurité

Une coordination efficace avec les forces de défense et de sécurité et une interaction étroite avec le mécanisme de coordination de l'Action Civilo-Militaire (ACM) dans le cadre de l'action humanitaire, sont essentielles au processus de la stabilisation. Si nécessaire, le Guichet national appuiera les capacités institutionnelles des forces de défense et de sécurité quant au mécanisme de coordination avec les acteurs civils. Lorsqu'elle est expressément demandée, une formation pourrait être dispensée via le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (UN DPKO) ou par le biais des programmes d'assistance bilatérale de ses principaux partenaires donateurs. Le Guichet national recrutera du personnel expert (qui pourrait être un officier de liaison, militaire de carrière avec une expérience dans les missions des Nations Unies) dans le but de systématiser la coordination avec les FDS dans la région de Diffa.

Activité 5. Augmenter la présence des forces de sécurité et de défense

Le Guichet national affectera des ressources afin d'augmenter ou d'établir la présence des forces de sécurité et de défense par la provision, entre autres, de : a) un appui à la formation des FDS ; b) des équipements non létaux et des moyens de communication ; et c) des moyens logistiques nécessaires à leur déploiement, à leurs opérations ainsi que leurs moyens de fonctionnement.

Les FDS s'assureront du déploiement du nombre requis d'éléments en vue d'assurer une présence permanente et une sécurisation effective de chaque zone cible, conformément aux besoins définis dans chaque plan d'actions et aux protocoles d'entente signé entre l'État et le PNUD Niger. Les protocoles d'entente définiront les relations et les responsabilités de chaque partie en vue du déploiement et du renforcement des FDS dans les zones sélectionnées, notamment le renforcement du dispositif existant des « patrouilles départementales » en nombre de jours et en rotation.

D'autre part, le Guichet national portera appui aux programmes de formation et de recyclage sur les Droits de l'Homme et le droit international humanitaire, avant et après le déploiement des FDS. Le Guichet national pourra contracter pour la construction de nouveaux postes de police ou pour la réhabilitation de postes de police existants, l'achat de véhicules, de matériel de communication et tout autre matériel spécialisé nécessaire aux opérations des FDS. Des achats anticipés peuvent être initiés en vue de permettre un déploiement rapide et efficient.

La politique de diligence relative aux droits de l'Homme et au soutien des Nations Unies aux forces de sécurité et de défense autres que celles des Nations Unies guidera toutes les actions que le Guichet national engagerait pour le compte des forces de défense et de sécurité.

Activité 6. Contribution des communautés à la sécurité publique

Le Guichet national renforcera d'une première part l'éducation des communautés au regard de la sécurité par le biais des sessions de formation sur des thématiques diverses qui sont de nature à améliorer la cohésion sociale au sein et entre les communautés. D'une deuxième part, elle appuiera l'Administration régionale (déconcentrée et décentralisée) ainsi que les chefs coutumiers et leaders religieux pour le renforcement de leurs capacités et dans le cadre de l'encadrement administratif des populations (actions de consolidation de la paix telles que les fora, les caravanes, les ateliers de médiation ou de prévention). Par ailleurs, les membres des comités de paix seront formés aux moyens de détection et procédures d'orientation des cas de vulnérabilité et de protection vers les institutions pertinentes disponibles dans la communauté ou la région. Les mécanismes d'alertes précoces seront mis en place en coordination avec les services de sécurité pour anticiper la survenance des conflits.

Activité 7. Résoudre les problèmes sécuritaires de la communauté

La mobilisation et l'implication des populations, des chefs traditionnels et des leaders religieux dans la sécurité de leurs communautés d'origines, et lieu d'accueil selon les cas, dans la prévention et la gestion des conflits et de leurs effets est aujourd'hui l'approche commune des autorités nigériennes et des partenaires et des institutions internationales. La priorisation par l'État, du dialogue inter et intra-communautaires, de la prise en compte des spécificités culturelles, des expériences et des besoins des populations, renforce la relation de confiance entre ces communautés et l'État. Un plan d'action holistique et intégré prenant en compte les réponses identifiées par les acteurs locaux aux dynamiques de conflits et de stabilité dans la région de Diffa sera élaboré suivant une approche participative. Ce plan d'action sera décliné en feuilles de route spécifiques dans les villages d'intervention avec la participation des populations dans l'identification des actions en vue d'accroître l'acceptation et l'engagement au niveau communautaire.

Activité 8. Promouvoir les droits de l'Homme et la protection des civils dans les zones cibles

Les violations des droits de l'Homme commises par les parties au conflit Boko Haram constituent un obstacle à l'effort global qui vise à rétablir le contrat social, à isoler et venir à bout de l'insurrection. Les organisations de défense des droits de l'Homme seront régulièrement présentes sur le terrain pour témoigner et recueillir les doléances des communautés et veiller à ce que toutes les forces de défense et de sécurité soient respectueuses des populations locales.

Des mécanismes de surveillance du respect des droits de l'Homme et de responsabilisation sont deux priorités essentielles à l'exécution de la présente intervention, et pour laquelle le Guichet national collaborera étroitement avec, entre autres, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Le Guichet national appuiera les organisations de défense des droits de l'Homme à établir ou à renforcer une présence opérationnelle régulière dans les zones ciblées, à effectuer une surveillance continue et publier des rapports détaillant les incidents individuels et résumant la situation des droits de l'Homme en général. Les rapports, qui seront partagés avec les membres de la Plateforme nationale, ont à la fois pour objectif de mettre en garde et de documenter les violations des droits de l'Homme et les atrocités commises.

Aussi, le Guichet national :

- Appuiera les forces de défense et de sécurité dans la mise en œuvre effective du code de conduite et des règles d'engagement ;
- Appuiera la mobilisation des mécanismes nationaux et internationaux des droits de l'Homme en vue d'améliorer la mise en œuvre lors de l'exécution des opérations ; et
- Engagera un expert pour la formation sur le droit international humanitaire (DIH) et la protection des civils, y compris par l'élaboration d'outils et de manuels y afférent

4.2 Résultat No. 2 – Les services sociaux de base et les infrastructures de soutien au développement des activités socioéconomiques sont disponibles, fonctionnels et accessibles dans les zones de retour.

Plusieurs catégories d'infrastructures sont prises en compte dans le contexte du Guichet national pour le Niger afin de permettre ou d'améliorer l'accès des communautés cibles aux services sociaux de base :

- Services publics de base ;
- Infrastructures économiques (pistes rurales, marchés, points d'eau pastoraux, systèmes d'irrigation) ;
- Bâtiments administratifs (région et communes), et
- Maisons privées endommagées ou détruites.

Dans le cadre de la programmation des infrastructures, les actions suivantes peuvent être entreprises :

- Campagnes de sensibilisation de la population résidente aux risques des engins explosifs ;
- Évaluations, effectuées par les autorités compétentes, de la contamination des champs par les engins explosifs ;
- Cartographie SIG de la zone en vue d'établir la situation actuelle et qui servira d'étude de référence ;
- Évaluations environnementales en vue d'assurer la durabilité de l'habitat et de l'agriculture, identifier les mesures d'atténuation des risques climatiques et les options disponibles en matière d'énergies renouvelables afin d'accompagner les investissements du Guichet national ;
- Consultations avec et par le biais de comités locaux existants ou nouvellement mis en place, ou toutes autres structures similaires, afin de permettre l'identification, par la communauté, des priorités et la compréhension des processus et des calendriers proposés ; et
- Enquêtes en vue de déterminer les besoins en logement et la planification des services publics.

Une fois les zones cibles sélectionnées, le Guichet national identifiera avec les ministères sectoriels et les populations concernés les infrastructures prioritaires en vue de leur réhabilitation ou de leur construction. L'équipe du Guichet national assurera la coordination avec les ministères sectoriels (aux niveaux central et régional), les administrations régionale et départementale, les agences du système des Nations Unies à mandat spécifique, les communautés locales et toute autre partie prenante selon les cas.

Tous les projets proposés dans les plans d'actions de stabilisation seront soumis à l'accord de l'État à mobiliser les ressources humaines nécessaires à la pérennité des services publics. Le Guichet national fournira un minimum de renforcement des capacités et d'appui opérationnel aux administrations locales à cet égard.

Activité 1. Cartographie SIG des zones cibles

Une fois les zones cibles sélectionnées, la cartographie SIG (système d'information géographique) réalisée par le Guichet national sera utilisée pour permettre de visualiser la situation avant l'intervention, évaluer les dommages et les besoins et par conséquent permettre la conception des infrastructures requises.

Activité 2. Sensibilisation aux risques d'engins explosifs, évaluation et décontamination des champs

Les zones cibles seront évaluées pour constater le risque de leur contamination éventuelle par les mines, les engins explosifs improvisés (EEI) et aux autres restes explosifs guerre, ainsi qu'au type et à la difficulté des opérations de décontamination requises. Le niveau de contamination doit être un critère du processus de sélection de la zone cible. Pendant que l'évaluation et les activités de décontamination sont menées par les autorités compétentes, le Guichet national contribuera aux campagnes de sensibilisation des communautés aux dangers des engins explosifs. Les zones fortement contaminées et qui nécessitent d'importantes opérations de décontamination ne seront donc pas prises en compte durant la première phase du Guichet national.

Activité 3. Préparation de la composante *Infrastructure et services* des plans d'actions

La conception des infrastructures et des services est largement dépendante des ressources disponibles et du calendrier. Le public de la zone cible ainsi que les partenaires du Guichet national seront régulièrement informés des progrès des travaux de construction et de la disponibilité des services.

Activité 4. Conception des Infrastructure et estimation des coûts

Dans les six semaines suivant l'approbation des *Plans d'action*, le Guichet national finalisera la conception des infrastructures conformément aux normes applicables. La conception des infrastructures prendra compte du principe de « mieux reconstruire », et l'utilisation des énergies renouvelables pour répondre aux besoins énergétiques des communautés et de l'administration.

Activité 5. Exécution des travaux de construction

Une lettre d'accord sera établir avec le Génie militaire pour l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures essentielles dans les zones ciblées. Le Génie militaire utilisera localement la main-d'œuvre non qualifiée et, si possible, la main-d'œuvre qualifiée. Conformément à la stratégie de visibilité et de communication, et après l'achèvement des travaux de construction, les autorités gouvernementales procéderont à la réception officielle des installations et rendront opérationnels les services publics.

Activité 6. Fourniture d'équipement et appui au renforcement des capacités

L'équipe du Guichet national procèdera aux appels d'offres pour la fourniture d'équipements et la provision de services. Le Guichet national appuiera également le développement des capacités des administrations régionales et locale afin de garantir que les systèmes soient en place et que ces agents soient formés à un niveau minimum nécessaire pour assurer le fonctionnement immédiat et efficace des services et des équipements au bénéfice de la communauté.

4.3 Résultat No.3 – Les communautés de retour bénéficient des moyens de subsistance susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le conflit a engendré de graves restrictions à la liberté de circulation qui par la suite ont affecté les activités économiques dans les zones. Les infrastructures commerciales sont inexistantes ou ont été détruites, et la fermeture des frontières, entravant le commerce transfrontalier, a davantage limité les économies locales et les moyens économiques, tout en limitant également la disponibilité et augmentant le prix des produits de base.

Pour que les interventions de stabilisation puissent réussir, les zones ciblées doivent tirer profit de la relance de l'économie locale grâce à la création d'emplois et aux activités génératrices de revenus qui profiteraient aussi bien aux femmes, qu'aux hommes et aux jeunes. L'objectif du Guichet national est de s'assurer que

chaque ménage résidant dans les zones cibles sélectionnées ou retournant dans ces zones puisse bénéficier d'au moins une opportunité de moyen économique, ce qui leur permettra de subvenir à leurs besoins.

Bien que l'essor de Boko Haram ne puisse être attribué uniquement aux pesanteurs socio-économiques ou aux mesures anti-insurrectionnelles qui les ont exacerbés, ils sont des facteurs importants qui favorisent le recrutement actif et la complicité passive des communautés avec les opérations du groupe terroriste. S'attaquer aux problèmes de subsistance et de sécurité alimentaire reste au centre de la prévention de l'extrémisme violent et de l'effort global de stabilisation.

Dans la plupart des cas, les moyens économiques offerts seront similaires à ceux déjà offerts par le PNUD Niger et d'autres acteurs présents à Diffa. L'essentiel est d'en accroître l'échelle - *c'est-à-dire de les proposer au même endroit, mais simultanément* - dans un cadre plus large qui comprenne aussi bien des activités d'appui à la sécurité, que des activités de construction d'infrastructures essentielles et de fourniture de services de base.

L'intervention a trois objectifs :

- De s'assurer que les individus bénéficient des opportunités d'activités génératrices de revenus et de subvenir à leurs besoins, et qu'elles ne soient pas dépendantes de l'aide et de l'endettement ;
- D'offrir une activité productive et un espoir de perspectives économiques futures comme alternatives aux incitations au recrutement de Boko Haram ou à la participation à l'économie de guerre ; et
- De donner un coup de pouce à l'économie locale sur le court terme pendant que les interventions de développement économique à long terme commencent à produire des résultats à une plus grande échelle.

Une fois les zones cibles sélectionnées, le Guichet national contractera en vue de la réalisation d'études de référence permettant d'établir les compétences existantes, les intérêts futurs et la disponibilité des individus à bénéficier des moyens de subsistance. Toutes les options proposées sont conformes aux directives du PNUD relatifs aux moyens de subsistance et le relèvement économique dans les contextes post-crisis et sont basées sur la politique des Nations Unies sur la création d'emplois, la génération de revenus et la réintégration post-conflits.

Les activités comprendront, sans nécessairement s'y limiter, ce qui suit :

- Emploi rémunéré avec les contractants du Guichet national ;
- Programmes « argent contre travail » ;
- Remplacement d'urgence d'équipements et matériels économiques ;
- Des formations professionnelles ;
- Assistance aux jeunes participant à des cours de rattrapage qui seront organisés pour améliorer l'alphabétisation, promouvoir la citoyenneté et la coexistence pacifique et renforcer les actions du Guichet national sur les questions de sécurité humaine.

Activité 1. Établissement des moyens de subsistance dans chaque zone cibles

Dès que la sécurité Une fois les zones cibles sélectionnées, le PNUD Niger, sur la base de la cartographie des opportunités, travaillera avec les parties prenantes concernées pour répertorier les moyens économiques spécifiques à chaque zone cible, et identifier les partenaires les mieux placés en vue de les intégrer dans les plans d'actions.

Activité 2. Identification des individus et ménages bénéficiaires

Après l’approbation des plans d’actions par les *Plateformes des partenaires*, le Guichet national contractera avec les OSC/ONG locales pour cartographier tous les ménages des communautés cibles en vue d’établir leur statut et leur composition actuels. L’équipe travaillera avec les autorités locales, les chefs coutumiers et les chefs religieux pour la collecte d’informations. Les comités locaux se référeront et valideront les données collectées.

Tous les candidats bénéficiaires seront interrogés sur leur statut actuel d’employabilité et leur préférence pour les moyens de subsistance par rapport aux choix présentés dans les plans d’action. Des listes de bénéficiaires pour chaque option seront établies, pour garantir qu’au moins un membre de chaque ménage puisse bénéficier de l’une des options disponibles.

Activité 3. Elaboration des lettres d’accords avec le Génie militaire

Le Guichet national contractera des prestataires et fournisseurs sélectionnés suivant un processus transparent et concurrentiel, en conformité avec les procédures d’attribution des contrats qui lui sont applicables.

Activité 4. Fourniture des moyens économiques

Une attention particulière sera accordée à la fourniture de moyens de subsistance aux femmes et aux jeunes. Les groupes de travail formés exclusivement à l’attention des femmes ou des jeunes et jeunes adultes seront pris en compte.

4.4 Partenariats

Aux niveaux central et régional, les ministères en charge de l’Intérieur et de la Sécurité Publique, du plan, de la Défense et le Gouvernorat de la région de Diffa sont les principaux partenaires du Guichet national.

Dans certains domaines techniques spécifiques, le Guichet national assurera la coordination avec les ministères sectoriels concernés. Par ailleurs, elle pourra appuyer le ministère en charge de l’Intérieur et ses services déconcentrés et décentralisés en vue de la délivrance des documents d’état civil aux populations nécessiteuses.

Le Guichet national travaillera en étroite coordination avec les forces de sécurité et de défense nigériennes et la FMM, selon le cas, pour la mise en œuvre de ses interventions.

Le guichet national fera également appel aux services du Génie militaire pour la construction d’infrastructures.

L’équipe du Guichet national assurera en outre la coordination avec les agences du Système des Nations Unies à mandats spécifiques, les organisations/ONG internationaux et tout autre partenaire de la société civile présent dans les zones cibles au moment des interventions.

La coordination avec les acteurs humanitaires et de développement, y compris la Banque mondiale et les ONG internationales, nationales et locales, sera assurée par les mécanismes de coordination existants, lorsqu’ils existent, afin de maximiser l’impact de l’approche par zone et éviter les doubles emplois.

4.4.1 Le cadre des interventions des Nations Unies

Le Guichet national sera mis en œuvre sous le parapluie de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS). Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté l’UNISS en 2013¹² dans le but de réduire la

¹² Résolution 2056 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2012)

vulnérabilité socio-économique des populations de dix (10) pays du Sahel, y compris les quatre pays du littoral du lac Tchad. En 2017, un *Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel* a été convenu pour recalibrer l'UNISS et accélérer les efforts en vue de sa mise en œuvre, sous la direction de al Secrétaire général adjointe.

Le *Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel*, qui couvre la période 2018-2030, sert de véhicule pour l'articulation et l'opérationnalisation des engagements du système des Nations Unies dans la région. Il s'appuie sur les progrès réalisés à ce jour par l'UNISS, tout en alignant son action sur les *Objectifs de Développement Durable* (ODD) et les priorités essentielles des partenaires nationaux et régionaux en vue de relever les défis multiformes de la paix, de la sécurité et du développement dans la région.

À travers le plan d'appui, l'ONU s'engage à renforcer la coordination et la cohérence dans la mise en œuvre des initiatives nationales et régionales, en obtenant des résultats rapides et efficaces, et en fournissant une plate-forme pour la mobilisation des ressources supplémentaires pour la région et le suivi des progrès. Le plan d'appui représente également un engagement en faveur d'une nouvelle façon de travailler dans la région grâce à une meilleure intégration de ses efforts en matière de politique, de sécurité, d'aide humanitaire et de développement ; en mettant davantage l'accent sur la programmation entre les institutions, la mise en commun des compétences techniques et sur l'élargissement des interventions régionales et transfrontalières.

Une version mise à jour de la Stratégie des Nations Unies sur Boko Haram datée de septembre 2016 a été approuvée par le Secrétaire Général en avril 2017. Suite à la décision 4 (a) (2017/29) du 23 février 2017 du *Comité exécutif du Secrétariat Général*, un groupe restreint du groupe de travail inter agences (IATF) sur Boko Haram a été créé et est composé de représentants du *Département des affaires politiques* (« DPA »), du PNUD, du *Bureau de la coordination des affaires humanitaires* (« OCHA ») et du *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme* (« UNOHCR ») afin d'intégrer davantage les efforts des Nations Unies à travers la région et à orienter/diriger la mise en œuvre de la stratégie mise à jour.

Dans le cadre de cette stratégie, les Nations Unies fournissent un appui technique à la Force Multinationale Mixte (FMM) par l'intermédiaire de l'Union Africaine (UA). Un comité de pilotage conjoint UA-CBLT-FMM a été inauguré le 14 novembre 2016 pour renforcer la coordination et le partage d'information. L'un des principaux objectifs du pilier de la stratégie de l'ONU en matière d'intervention humanitaire consiste toujours à améliorer l'accès à l'aide humanitaire, notamment par la coordination de la sécurité et de la logistique.

4.5 Risques et hypothèses

Le niveau de risque global du Guichet national est jugé élevé à très élevé et une certaine tolérance au risque est requise de la part de tous les partenaires. Les interventions seront entreprises dans des zones où les risques sécuritaires sont importants et où la présence de l'État est faible ou limitée. Dans ce contexte, le PNUD et les partenaires nationaux doivent activement s'employer à atténuer les risques financiers, organisationnels, opérationnels et politiques décrits dans les sections suivantes.

La stabilisation peut contribuer à améliorer de manière significative la sécurité dans les zones ciblées. Il est cependant important de noter que l'insurrection, indépendamment du succès des interventions de stabilisation, continuera de représenter une menace importante pour la durabilité de ces interventions. De ce fait, toutes les parties prenantes impliquées dans ce programme de stabilisation doivent accepter et assumer ce risque.

Le Guichet national ciblera spécifiquement les zones exposées à des risques d'infiltration et d'attaques ; et le scénario selon lequel des interventions de stabilisation réussies pourraient inciter de nouvelles attaques par des groupes terroristes est jugé probable par des spécialistes de la sécurité.

4.5.1. Risques financiers

Afin d'encourager le financement intégral du Guichet national, le PNUD Niger veillera à ce que tous les donateurs participent systématiquement à la *Plateforme des partenaires*, et établira des documents et des mécanismes de reddition de comptes et de communication clairs et transparents.

Le nombre total de zones cible sélectionnée est fortement dépendant des ressources financières disponibles dans la mesure où chacune des zones cibles sélectionnées est prévue recevoir l'ensemble des services et l'assistance de la facilité. Un manque de ressources sera un frein au processus de stabilisation et empêchera le PNUD Niger d'appuyer de manière efficiente la stratégie de stabilisation dans la région de Diffa.

4.5.2 Risques organisationnels et opérationnels

Pour que la stabilisation réussisse, une coordination étroite entre les différents acteurs (Gouvernement, civils et partenaires internationaux) est nécessaire. Les interventions du Guichet national débiteront une fois que les mécanismes de coordination dans les zones cibles auront été définis et seront opérationnels.

Une insuffisance du PNUD Niger à rapidement mettre en place les ressources humaines nécessaires aux efforts de stabilisation représenterait un risque important. Attirer du personnel possédant les compétences requises et une expérience dans des projets de stabilisation à travailler dans des zones isolées et peu sûres peut s'avérer difficile.

Parmi les autres risques, l'absence des contractants et ONG qualifiés dans la région de Diffa, capables d'opérer dans des zones reculées, atténuée par des exercices de préqualification lors du lancement du Guichet national; la rapidité des procédures d'achat, de recrutement et de paiement, sera elle atténuée par la mise en place d'équipes dédié au guichet; la pertinence des modalités d'engagement de la communauté sera assurée par une analyse rapide des conflits dans la zone ciblée et un dialogue participatif avec les comités locaux.

L'amélioration de la coordination avec les prestataires de sécurité (forces nationales de sécurité ou prestataires civils) (*élément clé pour la sécurité du personnel chargé de la mise en œuvre, ainsi que des membres de la communauté*) est au cœur de l'approche du Guichet national. Pour limiter le risque lié à la sécurité, il est essentiel de soutenir le développement des capacités des forces de sécurité et de défense et la mise en place de systèmes d'alerte et de réaction au niveau des communautés pour chaque zone cible.

Le PNUD Niger agira sous la direction du *Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies* (« UNDSS ») et sous l'autorité du responsable de la sécurité désigné des Nations Unies.

4.5.3 Risques politiques

Les associations (réelles ou perçues) du Guichet national et de ses partenaires de mise en œuvre avec les parties au conflit Boko Haram, les acteurs politiques, les auteurs de violations des droits, représentent un risque politique et doivent être gérées au moyen d'analyses de conflits locaux, d'un large engagement des parties prenantes, d'un mécanisme de communication et de coordination avec les départements en charge des droits de l'Homme et des politiques du système des Nations Unies.

Par ailleurs, une communication transparente et régulière des activités du Guichet national à toutes les parties prenantes, des consultations régulières avec les représentants des quatre pays donateurs et des discours contrôlés permettront d'atténuer les risques politiques.

Le devoir de diligence en matière de droits de l'Homme constituera un élément essentiel de la gestion des risques du PNUD. Il est essentiel d'évaluer les problèmes actuels et potentiels en matière de droits de

l'Homme, de donner suite aux constatations, d'élaborer des réponses et de communiquer les mesures d'atténuation de ces impacts. Une des mesures d'atténuation importante est l'appui envisagé par le PNUD Niger à soutenir les organisations de défense des droits de l'Homme dans leurs activités de suivi, d'évaluation et de reporting, et par la vérification systématique des partenaires locaux potentiels (individus, entreprises, organisations de la société civile) avec lesquels le PNUD envisage de travailler.

Une adhésion insuffisante des principaux acteurs, caractérisée par des points de vue divergents et des objectifs différents, est un obstacle important à la réussite du programme. Les interventions de stabilisation peuvent être également être utilisée à mauvais escient par le Gouvernement ou à des fins politiques par les chefs traditionnels, ou pour marginaliser ou isoler d'autres parties ou acteurs parties prenantes au processus de paix.

Une instabilité des dirigeants locaux ou nationaux - due entre autres à leur remplacement régulier -, ou l'incapacité des gouverneurs à agir en raison de la transition politique, constitue un autre risque politique. Si l'autorité d'un gouvernement central est questionnée ou lorsqu'il existe des divisions majeures au sein des forces de défense et de sécurité, la sécurité et le soutien politique à la mise en œuvre des Plans d'actions ne sont pas garantis.

L'obtention d'un soutien public peut être compromise si la dimension politique de la stabilisation est perçue comme étant guidée en grande partie par des représentants de la communauté internationale. Le manque de confiance entre les populations et les dirigeants et institutions politiques, ainsi que le manque d'intérêt des citoyens à participer à la vie politique, constituent un autre risque politique pour la réussite de la mise en œuvre des PCA.

En veillant à ce que toutes les parties prenantes soient pleinement impliquées dès le lancement du Guichet national et des PCA, et que tous les bénéficiaires soient impliqués dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre, le Guichet national pourra avoir l'assurance de leur intérêt et participation continues.

La participation des comités communautaires aux activités de suivi est tout aussi importante. Le risque de rotation de l'administration peut être atténué par l'identification et l'alignement des membres clés de la communauté pouvant soutenir et promouvoir la participation continue de la communauté au processus de mise en œuvre.

Tableau 2 – Aperçu des risques et mesures d'atténuation

Risques / Externalités	Catégorie de risque	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Partie responsable
Manque de ressources financières	Financier	Élevé & à déterminer	Assurer une participation constante des donateurs de la plateforme des partenaires. Établir des documents et mécanismes de reddition des comptes et de communication, responsable, transparents et clairs. Sélection du nombre total des zones cibles en fonction des ressources disponibles, permettant ainsi une offre complète pour chaque zone cible. Rechercher des sources de financement non conventionnelles.	PNUD

Tableau 2 – Aperçu des risques et mesures d'atténuation

Risques / Externalités	Catégorie de risque	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Partie responsable
Fluctuation du CFA au dollar	Financier	Faible & Moyenne	Planification en temps pour ajuster et prioriser les activités.	PNUD
Manque de coordination entre les administrations centrales, régionale et locales de la région de Diffa	Organisationnel	Moyen & Élevée	Les activités dans la zone cible ne sont lancées que lorsque les mécanismes de coordination ont été convenus et sont opérationnels.	Administration de la région de Diffa
Obstacles internes au PNUD (procédures d'achats, de paiements, de logistique etc.)	Organisationnel	Élevé & Moyenne	Établissement d'un centre de services exclusif à la Guichet nationale. Planification préalable des achats et de la logistique, ainsi que des modalités de mise en œuvre (préférence à celles déjà prouvées dans ces zones cibles) Recours au personnel du PNUD et aux consultants pré listés pour temporairement pourvoir les postes vacants.	PNUD
Absence ou accès restreints aux zones cibles pour raisons sécuritaires	Opérationnel	Élevé & Élevée	Discussions avec les forces de sécurité et de défense, les institutions formelles et informelles et les leaders communautaires pour créer un environnement sûr pour les partenaires de mise en œuvre. Contracter avec des partenaires de mise en œuvre ayant une connaissance et une présence locale. Étroite coordination avec l'UNDSS.	CAF, Administrations de la région de Diffa
Difficultés d'accès aux zones cibles pour raisons climatiques	Opérationnel	Moyen & Moyenne	Utilisation des partenaires sur place en permanence.	PNUD
Les Bénéficiaires ne peuvent avoir des cartes d'identités pour différentes raisons	Opérationnel	Faible & Moyenne	Plaidoyer des hauts responsables du PNUD et des NU pour faciliter l'octroi des cartes d'identités.	PNUD
Nombre limité des partenaires de la société civiles dans la région de Diffa	Opérationnel	Moyen & Moyenne	Publication rapide des appels à proposition. Si seuls des partenaires à faible capacité sont disponibles, l'équipe du projet leur portera appui.	PNUD
Perception d'une association du Guichet national avec les parties au conflit Boko Haram, les auteurs de violations des droits et des pratiques discriminatoires	Politique	Moyen & Moyenne	Engagement des parties prenantes, communication et coordination avec les agences des Nations Unies sur les questions politiques et des droits de l'Homme.	Administration de la région de Diffa, PNUD
Manque d'intérêt des acteurs locaux et des communautés	Politique	Faible & Faible	Implication des parties prenantes et des bénéficiaires	PNUD, Administration

Tableau 2 – Aperçu des risques et mesures d'atténuation

Risques / Externalités	Catégorie de risque	Impact & Probabilité	Mesures d'atténuation	Partie responsable
			dès le démarrage du Guichet national.	de la région de Diffa
Manque d'adhésion ou blocage de la part de l'administration régionale (région de Diffa) et des acteurs locaux	Politique	Élevé & Moyenne	Plaidoyer politique et consultations aux niveaux local, régional et national afin d'aligner les perspectives. Établissement d'un dialogue permanent entre la Plateforme des partenaires et l'Administration, le PNUD et les partenaires internationaux. Participation de la communauté a la prise de décision et au suivi.	PNUD, Partenaires internationaux
Poursuite ou augmentation des attaques par des groupes terroristes.	Politique	Élevé & Élevée	Coordination avec les leaders religieux pour promouvoir le dialogue et l'inclusion, et pour combattre le discours des extrémistes violents. Veiller à la mise en place des mécanismes de résilience des communautés (systèmes d'alerte et renforcement des structures de sécurité). Assurer une étroite coordination avec les forces de sécurité et de défense dans les zones cibles les plus proches des frontières internationales. Régulièrement évaluer la situation sécuritaire pour pouvoir anticiper les menaces graves. Coordonner quotidiennement avec l'UNDSS et l'Administration provinciale.	PNUD, Gouvernement du Niger
Situation politique/changement du gouvernement	Politique	Faible & Faible	Identification des membres clés de la communauté pour soutenir et promouvoir la participation et la gestion de la communauté (surtout en cas de remplacement des Administrations).	PNUD
Les violations des Droits de l'Homme par les forces de sécurité et de défenses nationales et locales réduisent la confiance envers l'État	Politique	Élevé & Moyenne	Appui aux défenseurs des droits de l'homme quant au suivi, enquêtes et reporting sur les cas d'abus. Vérification systématique des partenaires de mise en œuvre lors du processus de pré qualification.	Administration de la région de Diffa, PNUD

4.6 Engagement des parties prenantes

L'objectif du Guichet national est de s'assurer que toutes les couches sociales des zones cibles bénéficient de ses activités, mais elle portera une attention particulière aux deux groupes suivants :

- Les jeunes et jeunes adultes, âgés entre 14 et 35 ans, et
- Les femmes et les filles.

4.6.1 Prise en compte de la situation des jeunes

Les jeunes constituent une partie importante de la population de la région de Diffa, représentant environ 52% de la population. Des études réalisées par le PNUD sur les parcours personnels des extrémistes violents indique la prévalence de la radicalisation chez des enfants âgés de 14 à 17 ans¹³ ; cette information permettra à la facilité nationale d'élargir la tranche d'âge des jeunes et jeunes adultes, qui traditionnellement est définie comme étant la tranche entre 18 et 35 ans. Le Guichet national priorisera les jeunes, aussi bien en tant que bénéficiaires qu'en tant que partenaires.

Une approche participative et inclusive présidera la sélection des bénéficiaires une fois les activités du Guichet national lancées, suivant des critères qui restent à déterminer. Les consultations seront opérées, au niveau local, en concertation avec les comités régional et local, ainsi qu'avec les associations des jeunes.

Les problèmes d'éducation, de chômage, de sous-emploi, d'oisiveté, d'exploitation affectent directement les jeunes ; de telles vulnérabilités sociales et économiques peuvent faciliter leur ralliement/recrutement aux/par les groupes terroristes et criminels.

L'éducation reste le facteur le plus important pour améliorer le statut socio-économique des jeunes de la région de Diffa. La Guichet pour le Niger fournira les moyens nécessaires, en collaboration avec les parties prenantes concernées (ministères sectoriels, autres partenaires, leaders religieux et leaders d'opinion, etc.) pour assurer l'intégration des enfants et des jeunes adultes dans le système éducatif formel - l'école publique - et de renforcer leur éducation informelle dans un contexte propice à l'apprentissage.

Cela dit, la stratégie jeune du Guichet national comprendra un ensemble d'actions visant spécifiquement à accroître le niveau d'éducation des jeunes et leur participation dans l'économie locale, favorisant ainsi leur autonomisation.

Dans le cadre de l'engagement du Niger à mettre en œuvre la Résolution 2250 sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité, qui reconnaît que les jeunes peuvent contribuer de manière significative au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité, le Guichet s'assurera de la participation des jeunes dans la préparation des plans d'actions et dans les comités locaux.

4.6.2 Prise en compte de la situation des femmes et des filles

Les questions de genre sont au cœur de la crise dans la région de Diffa (et dans l'ensemble de la région du bassin du lac Tchad de manière générale) et joueront un rôle primordial dans la résolution durable de la crise. Le pilier neuf de la stratégie régionale de stabilisation appelle à des actions spécifiques en vue de s'attaquer aux cultures dans lesquelles la discrimination et les violences sexuelles et sexistes sont courantes et prône qu'une approche sensible au genre soit intégrée dans toutes les interventions.

Les femmes ont un rôle important à jouer dans le processus de consolidation de la paix, comme le reconnaissent les résolutions 1325 (2000), 2122 (2013) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité des Nations

¹³ PNUD. Programme régional pour la prévention et la réponse à l'extrémisme violent en Afrique, 2015.

Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Le PNUD Niger plaidera en permanence pour l'inclusion des femmes dans les prises de décision à tous les niveaux et dans toutes les instances.

Au Niger, et dans la région sahélienne de manière générale, les femmes sont considérées, similairement aux personnes âgées, comme étant les principaux agents de la cohésion sociale dans la famille et au sein de la communauté. Cependant, certaines considérations culturelles et traditionnelles ne donnent pas aux femmes la place qui leur revient dans la société. Ceci est illustré par leur manque de participation aux mécanismes traditionnels de résolution des conflits ; et par un faible taux de fréquentation scolaire des jeunes, en particulier des jeunes filles, en raison de la pratique du mariage précoce.

Des études indiquent qu'un pourcentage élevé de femmes qui rejoignent Boko Haram sont enrôlées de force, soit par les groupes terroristes, soit par leur mari et leurs proches. Ces femmes enrôlées sont souvent exploitées de la manière la plus déshumanisante. Les femmes qui ont été associées à Boko Haram souffrent de traumatismes et de troubles psychologiques en raison des difficultés de la vie à Boko Haram et des atrocités dont elles ont été témoins ou victimes.

Cela dit, la stratégie genre du Guichet national comprendra un ensemble d'actions visant spécifiquement à accroître la protection et l'autonomisation des femmes et des filles :

- L'amélioration de la sécurité des communautés bénéficiera particulièrement les femmes et les filles. Le PNUD Niger veillera, dans la mesure du possible, à l'équilibre genre dans tous les mécanismes d'engagement communautaire et décisionnels.
- Le suivi et les rapports sur les violences sexuelles et sexistes seront inclus dans le mandat des groupes de défense des droits de l'homme engagés par le Guichet national.
- L'amélioration de l'accès à l'éducation est un puissant d'outil d'autonomisation. Les femmes auront les mêmes possibilités d'accéder aux moyens de subsistance.

Une approche participative et inclusive présidera la sélection des bénéficiaires une fois les activités du Guichet national lancées, suivant des critères qui restent à déterminer. Les consultations seront opérées, au niveau local, en concertation avec les comités régional et local, ainsi qu'avec les associations des femmes de la zone.

Les plans d'action seront audités par l'équipe du PNUD Niger, *Programme genre* avant d'être présentés à la Plateforme des partenaires pour examen et approbation.

4.7 Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

La stratégie du Guichet national s'inspire des programmes de stabilisation récemment entrepris par le PNUD Niger ainsi que l'évaluation des programmes de stabilisation¹⁴ élaborés et mis en œuvre par le PNUD dans d'autres pays. Les enseignements tirés ont sous-tendu l'élaboration du concept et de la stratégie de l'intervention proposée dans le présent document¹⁵.

Le PNUD continue de tirer des enseignements de ses programmes de stabilisation. La Guichet nationale bénéficiera conséquemment de cette l'expérience et en tirera profit grâce à la disponibilité des publications, à l'accès aux experts internationaux du PNUD et à l'apprentissage entre pairs.

¹⁴ The stocktaking exercise covered UNDP stabilisation initiatives in Afghanistan, Central African Republic, Democratic Republic of the Congo, Iraq, Lebanon, Libya, Mali, Pakistan, Somalia, Sudan and Yemen amongst others.

¹⁵ See section 0, UNDP Concept Note for Stabilisation of Lake Chad, for an explication of UNDP's approach to stabilisation, lessons learned in the stock-take exercise, and how these lessons have translated into the concept and strategy proposed in this project document

4.8 Gestion des connaissances

Le Guichet national contribuera à la plateforme de gestion des connaissances sur la stabilisation régionale qui permettra :

- D'assurer que les activités de la facilité soient fondées sur un concept éprouvé, qu'elles soient appropriées et conformes au principe de sensibilité aux conflits ;
- De fournir des informations permettant d'appuyer la stratégie de communication de la facilité et de la stratégie régionale de stabilisation, offrant ainsi des discours alternatifs positifs pour la prévention de radicalisation des jeunes et de leur recrutement par les groupes terroristes ;
- De démontrer la « *Preuve du concept* » aux partenaires ; et
- De faciliter et améliorer la coordination des activités de stabilisation avec toutes les parties prenantes.

L'élaboration des plans d'action permettront l'atteinte du *Résultat 1* et seront informées par :

- L'utilisation d'un logiciel SIG afin de faciliter la conception des interventions et la cartographie des résultats¹⁶ ;
- Aux études de perception sur la sécurité et des analyses de conflits locaux permettront d'édifier des *plans d'actions* appropriés ; et
- À l'évaluation des effets du changement climatique afin appuyer l'élaboration des *Plans d'Action territoriaux*.

4.9 Pérennité et amplification (ou mise à l'échelle)

Comme indiqué dans les sections précédentes, le Guichet national a été conçu pour servir de moteur à la promotion de l'appropriation nationale et régionale, et comme instrument de partenariat pour appuyer les efforts à la résolution de la crise, par le biais d'un support aux capacités et actions locales.

Le Guichet national appuiera les capacités nationales à tous les niveaux pour élargir la présence de l'État dans des zones actuellement inaccessibles, peu accessibles ou peu sécurisées, pour consolider la paix et rétablir le contrat social, procédure qui a déjà été initiée par le Gouvernement Nigérien, fournir le support nécessaire au processus de décentralisation actuellement en cours et pour initier la transition d'une situation d'assistance humanitaire au développement et à la résilience.

La durabilité environnementale est une préoccupation majeure du Guichet national et est intégrée dans sa conception. Les évaluations du changement climatique permettront de guider les plans d'action et les plans territoriaux d'actions, ainsi que des plans spécifiques permettant d'exploiter les énergies renouvelables afin de répondre aux besoins énergétiques des communautés.

5. Gestion du Guichet national

5.1 Coût, efficacité et efficience

L'expérience du PNUD en matière de stabilisation, confirmée par une mise en œuvre réussie dans plusieurs pays à l'échelle internationale, confirme la capacité et la flexibilité de l'agence à réaliser des opérations rapides et fiables. Le PNUD a acquis une capacité institutionnelle et un savoir-faire interne lui permettant de mettre en place des mécanismes accélérés et une équipe dédiée à le Guichet national pour faciliter et accélérer les activités, tout en garantissant transparence, rendement, redevabilité, efficacité des partenariats et assurance qualité.

¹⁶ Using the KOBO toolbox, a form of open source software that enables the management and reporting of GIS data and information in a manner that is visually attractive and user friendly. See: <https://www.kobotoolbox.org>

Le Guichet national pour le Niger est conçu pour réaliser un grand nombre d'activités, dans des délais très courts, dans des zones éloignées et difficiles.

Le PNUD Niger renforcera sa capacité d'exécution actuelle en par l'opérationnalisation d'une équipe dédiée à la mise en œuvre de le Guichet national. La composition de l'équipe sera adaptée au financement disponible et sera composée d'un personnel national et international ayant une expertise et des expériences avérées dans différents domaines. Cela dit, le Guichet national démarrera avec un ratio maximum de 20% des coûts directs par rapport au budget total.

L'approche intégrée de la stabilisation *immédiate*, conçue pour rendre les zones actuellement vulnérables plus sûres et plus habitables, fera l'objet d'une analyse continue du coût unitaire par rapport au nombre de bénéficiaires directs de chaque zone cible sélectionnée, afin de permettre d'effectuer des comparaisons et, notamment une répliation viable du projet. Cette approche permettra de réaliser d'importantes économies d'échelle : plus le Guichet national mobilisera de ressources, plus les coûts directs seront réduits, c'est à dire que les opérations réalisées dans le cadre du présent Guichet seront efficaces et à moindre coût.

5.2 Organisation du Guichet national

5.2.1 Bureaux

Depuis le début des attaques du groupe Boko Haram au Niger en 2015, le PNUD Niger s'est concentré sur la mise en œuvre de programmes de relèvement qui ont été intégrés dans le cadre de la réponse humanitaire. Le nombre du personnel dédié à la mise en œuvre du Guichet national sera réparti comme suit :

- Un bureau du PNUD sera ouvert à Diffa en vue d'appuyer les interventions dans les zones cibles sélectionnées ;
- Le bureau du PNUD Niger, à Niamey, assurera la supervision et l'assurance qualité.

5.2.2. L'équipe du Guichet national

Une équipe autonome et dédiée, dirigée par un *Responsable de la stabilisation*, assurera la planification, l'exécution et le suivi du Guichet national, et rendra compte à la Représentante résidente du PNUD Niger. La composition de l'équipe reste fortement dépendante des ressources financières disponibles et de l'ampleur des activités qui seront définies.

Compte tenu de l'investissement initial élevé et du personnel requis pour ce modèle de prestation, un budget minimum de 8 millions USD est nécessaire au démarrage du Guichet national.

Le recrutement du personnel requis se fera conformément aux procédures applicables au PNUD Niger.

L'*Équipe Programme Stabilisation* sera composée des postes suivants :

No	Fonctions	Grade	Lieu d'affectation
1	Responsable de la stabilisation	P5	Diffa
2	Responsable des opérations	P4	Niamey
3	Spécialiste Achat	NOB	Diffa
4	Assistant Spécialiste Achat	G7	Diffa
5	Officier Finance	NOB	Diffa
6	Officier GIS	IUNV	Niamey
7	Ingénieur génie civil	NOC	Diffa
8	Analyste Ressources Humaines	NOB	Diffa
9	Officier Sécurité	NOB	Diffa
10	Analyste suivi et Évaluation	NOB	Diffa
11	Analyste communications	NOB	Diffa

12	Analyste es moyens d'existence	NOB	Diffa
13	Analyste coordination avec les FDS	NOC	Diffa
14	Assistant Programme	G6	Diffa
15	Assistant Administratif	G5	Diffa
16	Chauffeur Dispatch	G3	Diffa
17	Chauffeurs	G2	Diffa
18	Coordinateur site	NOB	Diffa
29	Associé Finance	G7	Niamey

5.2.3 Assurer un début immédiat

Compte tenu des très courts délais quant à la mise en œuvre des activités de stabilisation immédiate, le bureau du PNUD Niger pourra :

- Modifier les termes de références du personnel de projet de stabilisation intégrée en cours (financé par l'Allemagne) pour appuyer parallèlement les activités du Guichet national ; et
- Entreprendra rapidement les activités préliminaires nécessaires à la mise en œuvre de la facilité ;
- Utiliser le mécanisme de réponse aux crises de l'initiative SURGE du PNUD pour des détachements internes aux postes de direction, assurer le déploiement immédiat d'un personnel expérimenté et le transfert des compétences au personnel recrute par le Guichet national ;
- Obtenir les autorisations, si nécessaires, à la mise en œuvre des interventions ;
- Initier les analyses et taches préliminaires telles que la pré-qualification des contractants.

5.2.4 Synergies et coordination avec les autres interventions dans la région ciblée

Le Guichet national s'appuiera sur les activités mises en œuvre au cours des deux premières phases du projet « Stabilisation régionale intégrée du bassin du lac Tchad », financé par le Gouvernement allemand (Phase II). Le budget alloué aux dépenses administratives du Guichet national sera ajusté afin de bénéficier des fonds déjà engagés dans le cadre du projet précédemment cité.

Le PNUD Niger exploitera les synergies avec les initiatives menées par d'autres acteurs dans les domaines d'interventions de la FRS dans la région.

Les projets PNUD mis en œuvre dans la région de Diffa sont listés dans le tableau ci-dessous.

Table 3. Relevance des projets PNUD aux interventions de la FRS

Project title	Aire d'intervention	Bailleur	Complémentarité avec le programme du fonds de stabilisation
Stabilisation régionale intégrée du Bassin du Lac Tchad (Phase II)	Diffa (Communes du bassin du lac Tchad)	Gouvernement de l'Allemagne	<p>Les objectifs de ce projet sont:</p> <p>(1) renforcer la coordination et la mise en œuvre de la stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram;</p> <p>(2) renforcer la sécurité communautaire, la gouvernance locale, la réconciliation et la réintégration communautaires, contribuant ainsi à la stabilité régionale.</p> <p>Le guichet national complétera les phases I et II qui, entre autres, ont facilité l'élaboration de</p>

Table 3. Relevance des projets PNUD aux interventions de la FRS

Project title	Aire d'intervention	Bailleur	Complémentarité avec le programme du fonds de stabilisation
			8 plans de stabilisation communaux et la construction du poste de police de Bosso.
Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale à Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari (région de Diffa)	Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou, Chetimari	Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)	L'objectif du projet est de contribuer à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale en réduisant les risques de déstabilisation sociale résultant des frustrations locales liées à l'insécurité communautaire persistante dans les communes de Bosso, Toumour, Kablewa, Gueskerou et Chetimari.
Réinsertion socio-économique des ex-combattants de Boko Haram, des victimes et des relaxés dans la région de Diffa	Diffa	Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)	L'objectif du projet est de contribuer à la consolidation de la paix par la réintégration des ex-combattants de Boko Haram et de ceux libérés par la justice dans leurs communautés d'origine ou dans d'autres communautés.
Consolidation de la paix et de la sécurité	Diffa	Gouvernement du Danemark (via PNUD Guichet de financement mondial)	Ce projet vise à promouvoir la gouvernance pour des sociétés inclusives et pacifiques par la sécurité communautaire et la sécurité des citoyens en encourageant le dialogue communautaire et les initiatives de consolidation de la paix dans les communautés touchées. Cela sera renforcé par la construction et / ou la réhabilitation d'infrastructures sociales dans les localités comptant un nombre élevé de personnes déplacées et rapatriées.

5.2.5b Suivi et évaluation

La Représentante résidente du PNUD Niger supervisera la mise en œuvre du Guichet national.

Le Responsable Suivi et Évaluation, assisté du personnel du Guichet national, assurera le suivi périodique des progrès accomplis par 1) le suivi des indicateurs prédéfinis, 2) les plans annuels des travaux ; et 3) comme indiqué dans le plan de suivi.

Le budget du Guichet national comprend une ligne dédiée aux activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données afférentes aux études de référence. Une évaluation sera réalisée avant la fin de la période de mise en œuvre de 18 mois afin de fournir les orientations aux interventions futures de stabilisation, de relèvement et de développement. Le PNUD Niger publiera périodiquement les rapports de synthèse, des articles et des rapports d'information afin de tenir informés les membres du comité de pilotage ainsi que toute autre partie prenante sur les progrès réalisés, les défis à relever et les bonnes pratiques.

5.2.6 Assurance et audits du Guichet national

Le *Représentante résident adjoint* et l'équipe *Programme Pays* assureront la fonction *Assurance* du Guichet national. Par conséquent, le *Représentant résident adjoint* coordonnera le suivi périodique, l'évaluation des progrès accomplis et la formulation des recommandations et améliorations qu'il jugera nécessaire.

Les donateurs peuvent effectuer des missions additionnelles de suivi par l'intermédiaire de leur propre personnel ou par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L Guichet national sera soumise aux procédures d'audit interne et externe prévues par le *Règlement financier et des règles de gestion financières* du PNUD. L'audit des activités du PNUD est effectué par des auditeurs externes et/ou internes :

- Audit externe : accompli par les *Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies* (BOA), et
- Audit interne : assigné au *Bureau de l'Audit et des Investigations* (OAI).

Toutes les informations d'ordre publiques sur la responsabilité du PNUD, y compris les rapports d'audit, seront disponibles sur le lien suivant :

<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/overview.html>

Conformément à la décision 2012/18 du Conseil d'Administration de juin 2012, avec date de prise d'effet le 1er décembre 2012, tous les rapports d'audit du Bureau de l'Audit et des Investigations (OAI) sont publiés sur ce site Web, un mois après leur publication à l'interne.

5.2.7 Mobilisation des ressources

Les ressources destinées au Guichet national seront principalement mobilisées auprès de donateurs basés au Niger, même si des contributions (modestes) de la Facilité régionale de stabilisation sont attendues, notamment dans le cadre des interventions de la stabilisation élargie.

6. Cadre des résultats escomptés

Résultats escomptés	Indicateurs de suivi	Source des données	Référence		Méthode de collecte des données et risques		
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	
Résultat 1 : La sécurité des communautés est améliorée	Nombre de comités communautaires (ou structures similaires) fonctionnels	Comités communautaires Équipe Guichet national	TBC (une fois les zones cibles déterminées)	2019	TBC	TBC	Risque : L'équipe du Guichet national ne peut accéder aux zones cibles pour des raisons sécuritaires.
	Nombre des éléments des forces de sécurité et de défense dans les zones cibles	Rapport trimestriel	TBC (une fois les zones cibles déterminées)	2019	Augmentation de 25%	Augmentation de 40%	
	Pourcentage des éléments des forces sécurité formés sur les Droits de l'Homme et sur la prévention de la violence basées sur le genre	Rapport trimestriel	TBC (une fois les zones cibles déterminées)	2019	40%	100%	
	Perception du sentiment de sécurité ou de la sécurité par les communautés des zones cibles	Enquêtes de perception de la sécurité au niveau des communautés	À définir après les enquêtes préliminaires	2019	TBC, après les enquêtes préliminaires	TBC, après les enquêtes préliminaires	
	Nombre de villages ayant un système d'alerte	Comités communautaires Équipe Guichet national	0	2019	TBC (une fois les zones cibles déterminées)	TBC	
Résultat 2 : Les infrastructures essentielles et services de base sont fonctionnels	Nombre d'infrastructures nouvelles ou réhabilitées transférées aux autorités locales et aux communautés	Rapport trimestriel	0	2019	TBC après achèvement des PCA	TBC	
	Kilomètres de pistes ou routes d'accès de/vers les zones cibles construites ou rénovées	Rapport trimestriel	0	2019	TBC après achèvement des PCA	TBC	
	Pourcentage de la population et des jeunes ayant accès aux services de base (santé, éducation)	Ministères de la santé, et de l'éducation	TBC (une fois les zones cibles déterminées)	2019	TBC	TBC	

Résultats 3 : Les moyens de subsistances sont disponibles	Nombre de personnes (données désagrégées) et ménages bénéficiant des moyens de subsistance	Rapport trimestriel	TBC (une fois les zones cibles déterminées)	2019	TBC	TBC	Risque : Difficultés dans la dissémination et la communication complète des données pour des raisons sécuritaires ou de protection de la vie privée.
	Nombre d'hommes et de femmes (données désagrégées) bénéficiaires des formations	Rapport trimestriel	TBC (une fois les zones cibles déterminées)	2019	TBC	TBC	Risque : Les participants refusent la collecte des données pour des raisons sécuritaires ou de protection de la vie privée.

7. Suivi et évaluation

Les activités du Guichet national seront réalisées, conformément aux politiques et procédures de programmation, de suivi et d'évaluation des, et suivant les plans détaillés dans les sections ci-dessous.

7.1 Plan de suivi

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action envisagée	Partenaires éventuels	Coût
Suivi des résultats	Les données sur les indicateurs seront collectées et analysées pour évaluer les progrès réalisés.	Trimestriellement, ou au besoin	La lenteur dans l'exécution sera résolue par la direction du Guichet national	Plateforme des partenaires	
Suivi et gestion des risques	Les risques spécifiques pouvant prévenir l'atteinte des résultats escomptés seront identifiés, y compris la mise à jour du journal des risques, les mesures de suivi et les plans de surveillance conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront conduits conformément à la politique de gestion des risques du PNUD.	Trimestrielle	Les risques sont identifiés par le Guichet national et des mesures seront prises pour atténuer ce risque. Le journal des risques et des actions y afférentes est régulièrement maintenu.		
Connaissances	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements tirés seront régulièrement capturés, y compris les conclusions d'autres projets et partenaires, et intégrés au Guichet national du Niger	Continue	Les enseignements pertinents tirés par le Guichet national serviront aux prises de décisions futures.		
Assurance qualité de la Guichet nationale	La qualité du Guichet national sera évaluée par rapport aux normes qualité du PNUD afin d'identifier ses forces et faiblesses et d'éclairer le processus de prise de décision en matière de gestion afin d'améliorer le Guichet national.	Annuelle	Les points forts et les points faibles seront examinés et prises en compte dans les prises de décision futures, pour améliorer la performance du Guichet national.		
Revue et corrections	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions	Trimestrielle	Les données sur la performance, les risques, les	Plateforme des partenaires	

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action envisagée	Partenaires éventuels	Coût
	de suivi pour éclairer les prises de décision.		enseignements et la qualité seront discutés par la plateforme and des actions nécessaires seront agréés.		
Rapport du Guichet national	Un rapport d'avancement sera présenté à la plateforme des partenaires et aux principales parties prenantes. Il indiquera les résultats obtenus, la qualité des interventions, un journal des risques mis à jour ainsi que les mesures d'atténuation et toute autre évaluation réalisée.	Annuelle, et à la fin du projet (rapport final)			
Revue du Guichet nationale(Plateformes des partenaires)	The mécanisme de gouvernance du Guichet national (Plateforme des partenaires) se réunira régulièrement pour la revue et l'évaluation des performances et le plan de travail. Une réunion d'évaluation à la fin du terme permettra l'analyse des enseignements tirés et des opportunités de répliation et d'élargissement du Guichet national.	Trimestrielle	Tout problème de qualité ou de retard sera discuté par la Plateforme des partenaires afin de décider des actions nécessaires.		

7.2 Plan d'évaluation

L'évaluation finale du Guichet national sera réalisée 18 mois après le lancement effectif du projet.

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense	Décembre 2020	Gouvernorats, Préfectures, Conseils régionaux, Communes, ONGs compétentes	100.000 USD
Evaluation finale	Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense	Juillet 2021	Gouvernorats, Préfectures, Conseils régionaux, Communes, ONGs compétentes	150.000 USD

8. Programme de travail pluriannuel

Mise en œuvre : PNUD Niger, Source de financement : SRS

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour l'appui du projet, notamment ceux de l'appui à l'efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffrés intégralement dans le budget du projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l'assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être indiqués de manière transparente dans le Document de projet.

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		2020	2021		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Produit 1: La sécurité est restaurée dans les zones de retour pour les populations	1.1 Activité : Renforcer la coordination avec les forces de sécurité et de défense au niveau local et des zones cibles	\$ 116 438	\$ 50 000	Ministère de l'Intérieur	Budget de la facilité de stabilisation		\$166 438
Marqueur genre :1	1.2 Activité: Établir de nouveaux mécanismes de coordination communautaire ou renforcer les mécanismes existants dans chaque zone cible	\$ 150 000	\$ 25 000	Ministère de l'Intérieur, HACP de la Défense	Budget de la facilité de stabilisation		\$175 000
	1.3 Activité: Diagnostic de la situation locale	\$ 100 000	-	CNESS	Budget de la facilité de stabilisation		\$100 000
	1.4 Activité: Coordination avec les forces de défense et de sécurité	\$ 200 000	\$ 100 000	Ministère de l'Intérieur, HACP de la Défense	Budget de la facilité de stabilisation		\$300 000
	1.5 Activité: Augmenter la présence des forces de sécurité et de défense	\$ 500 000	\$ 200 000	Ministère de l'Intérieur, HACP de la Défense	Budget de la facilité de stabilisation		\$700 000
	1.6 Activité: Contribution des communautés à la sécurité publique	\$ 500 000	\$ 500 000	Ministère de l'Intérieur	Budget de la facilité de stabilisation		\$1 000 000
	1.7 Activité: Résoudre les problèmes sécuritaires de la communauté	\$ 400 000	\$ 250 000	Ministère de l'Intérieur	Budget de la facilité de stabilisation		\$650 000
	1.8 Activité: Promouvoir les Droits de l'Homme et la protection des civils dans les zones cibles	\$ 200 000	\$ 100 000	Ministère de la Justice	Budget de la facilité de stabilisation		\$300 000
	SUIVI	\$ 150 000	\$ 75 000	Comité de pilotage, comité technique régional, comité local et PNUD	Budget de la facilité de stabilisation		\$225 000
	Total partiel pour le produit 1						

Produit 2 : Les services sociaux de base et les infrastructures de soutien au développement des activités socioéconomiques sont disponibles, fonctionnelles et accessibles dans les zones de retour	2.1 : Activité : Cartographie SIG des zones cibles	\$50 000	\$15 000	Ministère de l'Intérieur, HACP Ministère de la Défense, CNESS, SDS	Budget de la facilité de stabilisation		\$65 000
	2.2 : Activité : Sensibilisation aux risques d'engins explosifs, évaluation et décontamination des champs	\$250 000	\$100 000	CNCCAI	Budget de la facilité de stabilisation		\$350 000
	2.3 : Activité: Préparation de la composante Infrastructure et services des plans d'actions	\$150 000	\$25 000	Génie Militaire	Budget de la facilité de stabilisation		\$175 000
	2.4 : Activité: Conception des Infrastructure et estimation des coûts	\$20 000	\$15 000	Génie Militaire	Budget de la facilité de stabilisation		\$35 000
	2.5 : Activité: Exécution des travaux de construction	\$5 000 000	\$1 000 000	Génie Militaire	Budget de la facilité de stabilisation		\$6 000 000
	2.6 : Activité: Fourniture d'équipement et appui au renforcement des capacités	\$1 500 000	\$1 000 000	Ministère de l'Intérieur, HACP Ministère de la Défense	Budget de la facilité de stabilisation		\$2 500 000
	SUIVI	\$150 000	\$80 000	Comité de pilotage, comité technique régional, comité local et PNUD	Budget de la facilité de stabilisation		\$230 000
Total partiel pour le produit 2							\$9 355 000
Produit 3 : Les communautés de retour bénéficient des moyens de subsistance susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.	3.1 : Activité : Établissement des moyens de subsistance dans chaque zone cibles	\$100 000	\$100 000	Gouvernorat de Diffa	Budget de la facilité de stabilisation		\$200 000
	3.2 : Activité : Identification des individus et ménages bénéficiaires	\$100 000	\$20 000	Gouvernorat de Diffa	Budget de la facilité de stabilisation		\$120 000
	3.3 : Activité : Fourniture des moyens économiques	\$800 000	\$200 000	Gouvernorat de Diffa	Budget de la facilité de stabilisation		\$1 000 000
Marqueur genre : 2	SUIVI	\$85 000	\$20 000	Comité de pilotage, comité technique régional, comité local et PNUD	Budget de la facilité de stabilisation		\$105 000
	Total partiel pour le produit 3						
Gestion de projet	Salaire	\$1 262 188	\$631 094	PNUD	Budget de la facilité de stabilisation		\$1 893 282

9. Modalités de gouvernance et de gestion du Guichet national

9.1 Modalités de financement

La Facilité régionale de stabilisation et le Guichet national pour le Niger sont financés grâce à un mécanisme de partage des coûts par multiple donateurs.

Les donateurs pourront financer à travers les deux options suivantes :

- Le Guichet régional (préférentiellement des financements qui ne sont pas pré-affectés), et
- Le Guichet national pour le Niger (préférentiellement des financements qui ne sont pas pré-affectés).

La facilité régionale et les Guichets nationaux seront administrés par des *Plateformes des partenaires* distinctes. Une équipe dédiée au Guichet du Niger aura la responsabilité de sa mise en œuvre.

9.2 Gouvernance

Le Guichet national pour le Niger comporte trois niveaux de gouvernance pour la prise de décision, de supervision, de planification, de mise en œuvre et d'engagement avec les communautés :

- La *Plate-forme des partenaires* est l'organe de prise de décisions ;
- Au niveau régional, le *Comité régional de stabilisation* a charge l'élaboration des *plans d'actions*, de leurs suivi et mise en œuvre ;
- Au niveau des zones et villages sélectionnés, les *Comités locaux* (ou les *Comités de paix* lorsqu'ils existent) seront mis en place pour chaque zone cible et auront pour rôle de fournir les informations nécessaires à l'élaboration des plans d'actions et à la programmation de ces actions. Ils veilleront à ce que les préoccupations de tous les groupes bénéficiaires soient prises en compte.

9.2.1 Comité de Pilotage

Le *Comité de Pilotage* est la principale structure de gouvernance du Guichet pour le Niger (appelée « Project Board » selon les Règles et Procédures du PNUD), autorité décisionnelle. Elle examine et définit les orientations stratégiques du Guichet pour le Niger au moins une fois par an.

Les membres du comité de pilotage *du Guichet pour le Niger* sont :

- Président - Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation, des affaires coutumières et religieuses ;
- Co-président - Représentant Résident du PNUD Niger ;
- Ministre du Plan – membre ;
- Ministre chargé de la défense nationale - membre ;
- Président de la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix – membre ;
- Gouverneur de la région de Diffa membre ;
- Ambassadeurs des pays donateurs (L'Allemagne, la Suède, Grande Bretagne, Union Européen) – membres ;
- Secrétaire Exécutif de la Stratégie de Développement et de Sécurité (SDS) des zones sahélo-sahariennes du Niger – membre ; un représentant de la Commission de l'Union Africaine – observateur ;
- Le Secrétaire Exécutif de la CBLT (ou son représentant désigné) – observateur ;

- Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies – observateur ;
- Un staff PNUD désigné par la Représentante Résidente du PNUD – rapporteur.

Le *Comité de Pilotage* se réunira annuellement afin d'examiner les orientations stratégiques du Guichet national, garantir sa responsabilité et son contrôle. Les réunions fourniront un cadre adéquat au contrôle qualité et à l'évaluation des progrès réalisés.

Les décisions du comité de pilotage seront être prises conformément aux procédures internes du PNUD, en vue d'assurer la responsabilité ultime du PNUD et de garantir l'équité, l'intégrité, la transparence et une responsabilisation efficace.

Les missions de la Plateforme des partenaires sont détaillées en annexe [●].

Relations avec le comité régional de gestion de la FRS

Le comité de pilotage du Guichet du Niger prendra ses décisions de manière autonome et ses membres s'assureront que les décisions et interventions du Guichet national appuient la mise en œuvre de la Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT.

9.2.1 Comité Technique Régional de stabilisation

Un comité technique régional de stabilisation sera mis en place et aura pour rôle de faciliter l'élaboration du plan d'action territorial et le suivi de sa mise en œuvre. Le nombre des membres du comité technique régional dépendra de la démographie et des critères spatiaux des zones cibles. La composition du comité technique régional pourra inclure les personnes suivantes :

- Président - Gouverneur de la région de Diffa ;
- Vice-Président : Président du Conseil Régional ;
- Facilitateur/Secrétariat - Responsable PNUD en charge de la Stabilisation ;
- Représentant du Ministère en charge du plan ;
- Représentant du Ministère en charge de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Représentant du Ministère en charge de la Défense ;
- Représentant du Ministère en charge de la Justice ;
- Représentant de la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix ;
- Représentants du Centre des Opérations Régionales ;
- Représentant de la Force Multinationale Mixte ;
- Représentant de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- Représentant du Secrétariat exécutif de la Stratégie de Développement et de Sécurité des zones sahélo-sahariennes du Niger ;
- Chefs traditionnels ;
- Leaders religieux ;
- Représentant des associations femmes, et
- Représentant des associations des jeunes ;
- Représentants des ministères sectoriels (éducation, santé, jeunesse, protection de l'enfance, emploi etc.).

9.2.3 Comités de stabilisation

Le Guichet national renforcera les mécanismes existants (par exemple les comités de paix) ou établira de nouveaux mécanismes de coordination communautaires. La stratégie de ledit Guichet consiste à privilégier l'existant plutôt que d'établir de nouvelles structures ou de nouveaux mécanismes de coordination au niveau communautaire.

La composition de ces comités comprendra, au minimum, les personnes suivantes :

- Le Maire de la commune ;
- Le chef traditionnel (Chef de village) ;
- Le représentant des personnes âgées ;
- Les Leaders religieux ;
- Les leaders d'opinion ou Organisations de la Société Civile ;
- Les représentantes des femmes (2) ;
- Le représentant des jeunes ;
- Le représentant des personnes âgées ;
- Les représentants des groupes ethniques.

Le rôle des comités locaux est de :

- Refléter les préoccupations de leurs communautés et partager les informations avec toutes les parties prenantes au processus de stabilisation à un niveau local, en veillant particulièrement à s'assurer de la contribution des populations marginalisées ;
- Contribuer au suivi des projets financés par le Guichet national ;
- Contribuer au Système d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide en matière de prévention sécuritaire ;
- Soutenir les processus de sensibilisation des communautés et de cohésion sociale, afin de lutter contre la stigmatisation et la marginalisation ;
- Promouvoir la coexistence pacifique et contribuer à la cohésion sociale au niveau des communautés ;
- Servir de mécanisme principal d'organisation des sessions de consultations communautaires, permettant ainsi l'évaluation des besoins (infrastructures de base, moyens de subsistance etc.) ;
- Participer à l'élaboration de *Plans d'action*, y compris l'évaluation des besoins de leur communautés ;
- Préparer et valider les listes de ménages, et aider à finaliser la liste des bénéficiaires des moyens de subsistance ;
- Faciliter et appuyer l'engagement des communautés dans le processus de stabilisation élargie (dans le contexte des processus des *Plans d'action territoriaux* de la Stratégie régionale de stabilisation de la CBLT) ; et
- Communiquer les observations sur la pertinence, la qualité et la rapidité des interventions du Guichet national.

10. Contexte légal et gestion des risques

10.1 Contexte légal

Le présent projet s'inscrit dans un cadre programmatique global qui rassemble des activités distinctes qui seront réalisées au niveau de plusieurs pays. Dans le cas où ce projet envisage la prestation de services d'assistance et de soutien aux activités réalisées au niveau de plusieurs pays, le présent document est i) le « document relatif

au projet » tel que défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») signé par le gouvernement de chaque pays concerné. Toute référence au terme « Agence d'exécution » dans le SBAA est considérée comme faisant référence au « Partenaire d'exécution ».

Ce projet sera mis en œuvre par le *PNUD Niger* conformément à son Règlement, Règles, Pratiques et Procédures financières, dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes énoncés dans le *Règlement financier et les règles de gestion financière* du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire de mise en œuvre ne respecte pas les orientations nécessaires en vue d'assurer le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'appliquera.

10.2 Gestion des risques

1. Le PNUD, en sa qualité de Partenaire de mise en œuvre, respectera les politiques, procédures et pratiques du *Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS)*.
2. Le PNUD, en sa qualité de Partenaire de mise en œuvre, déploiera tous les efforts raisonnables afin qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en sa qualité de Partenaire de mise en œuvre : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [*ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet*], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. Met en place un plan de sécurité conformément au plan de défense et de sécurité de la zone cible et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;

- ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. À des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête à la suite d'allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document

de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

11. ANNEXES

1. Rapport sur l'assurance qualité du projet

2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental

3. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.

4. **Évaluation des capacités** : Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT)./

5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.

A- Création du Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage du Guichet pour le Niger est créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Facilité Régionale de Stabilisation du Bassin du Lac Tchad du Programme des Nations Unies pour le Développement.

La Facilité Régionale de Stabilisation a été initiée par le PNUD en appui à la Stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones du bassin du Lac Tchad affectées par la crise Boko Haram, telle qu'approuvée par les États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad le 30 août 2018 et subséquemment entérinée par la Commission Paix et Sécurité de l'Union Africaine.

B- Composition du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage du Guichet pour le Niger est composé comme suit :

Membres :

- Le Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation, des affaires coutumières et religieuses, *Président* ;
- La Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement, Bureau Niger, *Coprésident* ;
- Le Ministre en charge du Plan ;
- Le Ministre en charge de la Défense ;
- Le Président de la Haute Autorité pour la Consolidation de la Paix ;
- Le Gouverneur de la Région of Diffa ;
- L'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne en République du Niger ;
- L'Ambassadeur du Royaume de Suède en République du Niger ;
- L'Ambassadeur de l'Union Européenne en République du Niger ;
- L'Ambassadeur du Royaume-Uni en République du Niger ;
- Les ambassadeurs de tout autres pays donateurs ou les représentants des institutions finançant le Guichet pour le Niger, et
- Le Secrétaire Exécutif de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité dans les zones sahélo-sahariennes du Niger (SDS).

Observateurs :

- Le Représentant de la Commission de l'Union Africaine résidant au Niger ou, le cas échéant, un représentant dûment désigné ;
- Le Secrétaire Exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad ou son représentant au Niger ;
- Le Coordinateur Résident des Nations Unies.

Le Responsable en charge de la stabilisation du PNUD Niger participe aux travaux et en assure le secrétariat.

Le Comité de pilotage peut, si nécessaire, inviter à ses réunions, à titre d'observateurs, toute personne dont l'avis est jugé utile, en raison de ses compétences ou de son expérience, à l'étude des points soumis à l'examen du comité ou toute partie prenante dans l'exécution ou le suivi du projet.

C- Attributions du Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage a pour mission de :

- Définir et valider les orientations stratégiques du projet ;
- Assurer la revue, l'évaluation et l'approbation des plans des travaux et des budgets ;

- Assurer le suivi de l'exécution de toutes les phases du projet ainsi que leur contrôle ;
- D'examiner et approuver les rapports annuels et le rapport final du projet ;
- D'examiner tout autre dossier soumis à son appréciation par le responsable en charge de la stabilisation du PNUD Niger, et
- De faire des recommandations à l'attention de l'équipe de mise en œuvre.

D- Présidence du Comité de pilotage

La présidence du Comité de pilotage est assurée par le Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation, des affaires coutumières et religieuses.

E- Fonctionnement du Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage du Guichet pour le Niger se réunit, sur convocation de son Président, une (1) fois par an, en session ordinaire.

Il peut se réunir en sessions extraordinaires en cas de nécessité.

Les convocations qui indiquent la date, l'heure, le lieu ainsi que l'ordre du jour de la réunion, sont adressées aux membres au moins sept (7) jours avant la date des réunions. Elles sont accompagnées des documents à examiner.

Le Responsable en charge de la stabilisation du PNUD Niger prépare les sessions du comité de pilotage.